

Tableau 8 – Objectifs d'état pour les masses d'eau cours d'eau

Référentiel de la masse d'eau			Objectif d'état écologique			Objectif d'état chimique				
Unité hydrographique	Nom de la masse d'eau	statut de la masse d'eau	Objectif d'état ¹⁴	Echéance d'atteinte de l'objectif	Motifs de recours aux dérogations	Objectif d'état avec ubiquistes ¹¹	Echéance d'atteinte de l'objectif avec ubiquistes	Objectif d'état sans ubiquistes ¹¹	Echéance d'atteinte de l'objectif sans ubiquistes	Motifs de recours aux dérogations
ORNE MOYENNE	rivière le val du breuil	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique	Bon état	2027	Bon état	2027	Faisabilité technique
ORNE MOYENNE	rivière la gîne	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique	Bon état	2027	Bon état	2027	Faisabilité technique
ORNE MOYENNE	ruisseau le lembron	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
ORNE MOYENNE	ruisseau la couliandre	MEN	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	2027	Bon état	2027	Faisabilité technique
ORNE MOYENNE	Le Noireau de sa source au confluent de la Druance (exclu)	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
ORNE MOYENNE	rivière la durance	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
ORNE MOYENNE	ruisseau de vautre	MEN	Bon état	2027	Coûts disproportionnés, conditions naturelles	Bon état	2021	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique
ORNE MOYENNE	ruisseau la diane	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
ORNE MOYENNE	ruisseau le doinus	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2027	Bon état	2027	Faisabilité technique
ORNE MOYENNE	La Druance de sa source au confluent du ruisseau du Noireau (exclu)	MEN	Bon état	2021	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
ORNE MOYENNE	ruisseau des parcs	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2027	Bon état	2027	Faisabilité technique
ORNE MOYENNE	ruisseau le roucamp	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
ORNE MOYENNE	ruisseau des vaux	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
ORNE MOYENNE	ruisseau de cresse	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
ORNE MOYENNE	rivière le tortillon	MEN	Bon état	2021	Coûts disproportionnés, conditions naturelles	Bon état	2027	Bon état	2027	Faisabilité technique
ORNE MOYENNE	le ruisseau de la roque	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique	Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
ORNE MOYENNE	la seguande	MEN	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	2027	Bon état	2027	Faisabilité technique
ORNE MOYENNE	Le Noireau du confluent de la Druance (exclu) au confluent de l'Orne (exclu)	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
ORNE MOYENNE	La Vere de sa source au confluent du Noireau (exclu)	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	2033	Bon état	2027	Faisabilité technique, conditions naturelles
ORNE MOYENNE	harie], le (rivière)	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2021	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique
ORNE MOYENNE	rivière la visance	MEFM	Bon potentiel	2027	Faisabilité technique	Bon état	2027	Bon état	2027	Faisabilité technique
ORNE MOYENNE	ruisseau le coisel	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique	Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles

Tableau 8 – Objectifs d'état pour les masses d'eau cours d'eau

Référentiel de la masse d'eau			Objectif d'état écologique				Objectif d'état chimique				
Unité hydrographique	Nom de la masse d'eau	Code de la masse d'eau	statut de la masse d'eau	Objectif d'état ¹⁴	Echéance d'atteinte de l'objectif	Motifs de recours aux dérogations	Objectif d'état avec ubiquistes ¹¹	Echéance d'atteinte de l'objectif avec ubiquistes	Objectif d'état sans ubiquistes ¹¹	Echéance d'atteinte de l'objectif sans ubiquistes	Motifs de recours aux dérogations
ORNE MOYENNE	L'Orne du confluent du Noireau (exclui au confluent du ruisseau de la Grande Vallée (exclus))	FRHR306	MEN	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
ORNE MOYENNE	ruisseau du val la here	FRHR306-12501000	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2021	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique
ORNE MOYENNE	ruisseau de la porte	FRHR306-12505800	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
ORNE MOYENNE	herbion, d' (ruisseau)	FRHR306-12507600	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
ORNE MOYENNE	ruisseau de la vallée des vaux	FRHR306-12509000	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
ORNE MOYENNE	ruisseau de traspy	FRHR306-12519000	MEN	Bon état	2027	Coûts disproportionnés, conditions naturelles	Bon état	2021	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique
ORNE MOYENNE	le vingtbec	FRHR306-12529000	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
ORNE MOYENNE	ruisseau de flagy	FRHR306-12537000	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2027	Bon état	2027	Faisabilité technique
ORNE MOYENNE	ruisseau de la grande vallée	FRHR306-12539000	MEN	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	2021	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique
SEÉ ET COTIERS GRANVILLAIS	ruisseau de l'oiselière (la saigne)	FRHR_C02-17605000	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique	Bon état	2021	Bon état	2021	Faisabilité technique
SEÉ ET COTIERS GRANVILLAIS	ruisseau le lude	FRHR_C02-17804000	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2027	Bon état	2027	Faisabilité technique
SEÉ ET COTIERS GRANVILLAIS	ruisseau de la rousselière	FRHR_C02-17806000	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique	Bon état	2033	Bon état	2021	Faisabilité technique, conditions naturelles
SEÉ ET COTIERS GRANVILLAIS	ierre, le (ruisseau)	FRHR_C02-17808000	MEN	Bon état	2021	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	2021	Bon état	2021	Faisabilité technique
SEÉ ET COTIERS GRANVILLAIS	vergon, le (ruisseau)	FRHR_T05-18161000	MEFM	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	2027	Bon état	2027	Faisabilité technique
SEÉ ET COTIERS GRANVILLAIS	Le ruisseau du Boscq de sa source à l'embouchure	FRHR342	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique	Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
SEÉ ET COTIERS GRANVILLAIS	Le Thar de sa source à l'embouchure	FRHR343	MEN	Bon état	2021	Faisabilité technique	Bon état	2033	Bon état	2033	Faisabilité technique, conditions naturelles
SEÉ ET COTIERS GRANVILLAIS	ruisseau l'Allemagne	FRHR343-17719000	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique	Bon état	2033	Bon état	2033	Faisabilité technique, conditions naturelles
SEÉ ET COTIERS GRANVILLAIS	La Sée de sa source au confluent du Bleu (exclus)	FRHR344	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
SEÉ ET COTIERS GRANVILLAIS	rivière la see rousse	FRHR344-18004000	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
SEÉ ET COTIERS GRANVILLAIS	yeurseul, le (ruisseau)	FRHR344-18009000	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
SEÉ ET COTIERS GRANVILLAIS	pierr-zure, de (ruisseau)	FRHR344-18018000	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
SEÉ ET COTIERS GRANVILLAIS	rivière la bouanne	FRHR344-18020600	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique	Bon état	2021	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique
SEÉ ET COTIERS GRANVILLAIS	ruisseau le bleu	FRHR344-18--0250	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2021	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique

Tableau 8 – Objectifs d'état pour les masses d'eau cours d'eau

Référentiel de la masse d'eau			Objectif d'état écologique			Objectif d'état chimique					
Unité hydrographique	Nom de la masse d'eau	Code de la masse d'eau	statut de la masse d'eau	Objectif d'état ¹⁴	Echéance d'atteinte de l'objectif	Motifs de recours aux dérogations	Objectif d'état avec ubiquistes ¹¹	Echéance d'atteinte de l'objectif avec ubiquistes	Objectif d'état sans ubiquistes ¹¹	Echéance d'atteinte de l'objectif sans ubiquistes	Motifs de recours aux dérogations
SÉE ET COTIERS GRANVILLAIS	glanon, le (riviere)	FRHR344-18040600	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2021	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique
SÉE ET COTIERS GRANVILLAIS	la loteraie	FRHR344-18052000	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique	Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
SÉE ET COTIERS GRANVILLAIS	ruisseau de St Laurent	FRHR344-18060600	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2021	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique
SÉE ET COTIERS GRANVILLAIS	ruisseau de la tullerie	FRHR344-18071000	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2021	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique
SÉE ET COTIERS GRANVILLAIS	la caustardiere	FRHR344-18073000	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
SÉE ET COTIERS GRANVILLAIS	la Sée de la confluence de la Bieu (exclus à l'embouchure)	FRHR345	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
SÉE ET COTIERS GRANVILLAIS	moulin du bois, du (ruisseau)	FRHR345-18108000	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique	Bon état	2021	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique
SÉE ET COTIERS GRANVILLAIS	saultbesnon, de (ruisseau)	FRHR345-18110600	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
SÉE ET COTIERS GRANVILLAIS	ruisseau de la palorette	FRHR345-18125000	MEN	Bon état	2021	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	2021	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique
SÉE ET COTIERS GRANVILLAIS	ruisseau de la guerinette	FRHR345-18130600	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2021	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique
SÉE ET COTIERS GRANVILLAIS	ruisseau la braize	FRHR345-18150600	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2021	Bon état	2021	Faisabilité technique
SÉLUNE	ruisseau l'yvrande	FRHR_L40-19206000	MEN	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	2033	Bon état	2027	Faisabilité technique, conditions naturelles
SÉLUNE	moulinet, le (ruisseau)	FRHR_T05-19294000	MEN	Bon état	2021	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	2021	Bon état	2021	Faisabilité technique
SÉLUNE	La Sélune de sa source au confluent de l'Airon (exclu)	FRHR346	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique	Bon état	depuis 2015	Bon état	depuis 2015	
SÉLUNE	la Cance	FRHR346-190-0400	MEN	Bon état	2021	Faisabilité technique	Bon état	2033	Bon état	2021	Faisabilité technique, conditions naturelles
SÉLUNE	ruisseau du moulin richard	FRHR346-19008000	MEN	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
SÉLUNE	ruisseau de la franciere	FRHR346-19010600	MEN	Bon état	2021	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	depuis 2015	Bon état	depuis 2015	
SÉLUNE	ruisseau de chenilly	FRHR346-19028000	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	depuis 2015	Bon état	depuis 2015	
SÉLUNE	ruisseau du moulin de pontorsier	FRHR346-19029000	MEN	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	depuis 2015	Bon état	depuis 2015	
SÉLUNE	ruisseau de mesnelle	FRHR346-19039000	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	2033	Bon état	2033	Faisabilité technique
SÉLUNE	saint-jean, de (riviere)	FRHR346-19041000	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	depuis 2015	Bon état	depuis 2015	
SÉLUNE	riviere la gueuche	FRHR346-19080600	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	depuis 2015	Bon état	depuis 2015	
SÉLUNE	ruisseau de bahan	FRHR346-19098000	MEN	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	depuis 2015	Bon état	depuis 2015	
SÉLUNE	ruisseau de la renaudate	FRHR346-19100600	MEN	Bon état	2021	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	depuis 2015	Bon état	depuis 2015	

Tableau 8 – Objectifs d'état pour les masses d'eau cours d'eau

Référentiel de la masse d'eau			Objectif d'état écologique				Objectif d'état chimique				
Unité hydrographique	Nom de la masse d'eau	Code de la masse d'eau	statut de la masse d'eau	Objectif d'état ¹⁴	Echéance d'atteinte de l'objectif	Motifs de recours aux dérogations	Objectif d'état avec ubiquistes ¹¹	Echéance d'atteinte de l'objectif avec ubiquistes	Objectif d'état sans ubiquistes ¹¹	Echéance d'atteinte de l'objectif sans ubiquistes	Motifs de recours aux dérogations
SÉLUNE	douenne, la (ruisseau)	FRHR346-19120600	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique	Bon état	depuis 2015	Bon état	depuis 2015	
SÉLUNE	L'Airon de sa source au confluent de la Sélune (exclu)	FRHR347	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles	Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
SÉLUNE	ruisseau du moulin du pre	FRHR347-191-0420	MEN	Bon état	2027	Coûts disproportionnés, conditions naturelles	Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
SÉLUNE	la chevaucherie	FRHR347-19141500	MEN	Bon état	2021	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles	Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
SÉLUNE	ruisseau de la morinière	FRHR347-19143000	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique	Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
SÉLUNE	rivière la glaine	FRHR347-19150600	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique	Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
SÉLUNE	ruisseau de la gasnerie	FRHR347-19165000	MEN	Bon état	2021	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles	Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
SÉLUNE	ruisseau d'alence	FRHR347-19193000	MEN	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
SÉLUNE	La Sélune du confluent de l'Airon (exclu) au pied du barrage de La Roche Qui Boit	FRHR348A	MEN	Bon état	2021	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
SÉLUNE	ruisseau de vaux roux	FRHR348-19201000	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	depuis 2015	Bon état	depuis 2015	
SÉLUNE	ru le livet	FRHR348-19233000	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
SÉLUNE	Le Lair de sa source au confluent de la Sélune (exclu)	FRHR349	MEN	Bon état	2021	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles	Bon état	depuis 2015	Bon état	depuis 2015	
SÉLUNE	Le Beuvron de sa source au confluent de la Sélune (exclu)	FRHR350	MEN	Bon état	2021	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles	Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
SÉLUNE	rivière le gue husson	FRHR350-19245000	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
SÉLUNE	ruisseau de longueue	FRHR350-19249000	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique	Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
SÉLUNE	l'orgueilleux	FRHR350-19261000	MEN	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	depuis 2015	Bon état	depuis 2015	
SÉLUNE	La Sélune du pied du barrage de La Roche Qui Boit à l'embouchure	FRHR351	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
SÉLUNE	L'Oir de sa source au confluent de la Sélune (exclu)	FRHR352	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique	Bon état	depuis 2015	Bon état	depuis 2015	
SÉLUNE	ruisseau de la roche	FRHR352-19282500	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique	Bon état	depuis 2015	Bon état	depuis 2015	
SÉLUNE	ruisseau du pont-levesque	FRHR352-19287000	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	depuis 2015	Bon état	depuis 2015	
SIENNE SOULLES ET OUEST COTENTIN	gerfleur, la	FRHR_C03-16706000	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2021	Bon état	2021	Faisabilité technique

Tableau 8 – Objectifs d'état pour les masses d'eau cours d'eau

Référentiel de la masse d'eau			Objectif d'état écologique				Objectif d'état chimique				
Unité hydrographique	Nom de la masse d'eau	Code de la masse d'eau	statut de la masse d'eau	Objectif d'état ¹⁴	Echéance d'atteinte de l'objectif	Motifs de recours aux dérogations	Objectif d'état avec ubiquistes ¹¹	Echéance d'atteinte de l'objectif avec ubiquistes	Objectif d'état sans ubiquistes ¹¹	Echéance d'atteinte de l'objectif sans ubiquistes	Motifs de recours aux dérogations
SIENNE SOULLES ET OUEST COTENTIN	grise, la	FRHR_C03-16707000	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique	Bon état	2021	Bon état	2021	Faisabilité technique
SIENNE SOULLES ET OUEST COTENTIN	ruisseau la dure	FRHR_C03-16708000	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	2027	Bon état	2027	Faisabilité technique
SIENNE SOULLES ET OUEST COTENTIN	ruisseau de L'Ouve	FRHR_C03-16709000	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	2021	Bon état	2021	Faisabilité technique
SIENNE SOULLES ET OUEST COTENTIN	ru la goutte	FRHR_C03-16835400	MEN	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	2033	Bon état	2021	Faisabilité technique, conditions naturelles
SIENNE SOULLES ET OUEST COTENTIN	ru le dun	FRHR_C03-16835600	MEFM	Bon potentiel	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	2021	Bon état	2021	Faisabilité technique
SIENNE SOULLES ET OUEST COTENTIN	pont de la reine	FRHR_C03-16903000	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique	Bon état	2021	Bon état	2021	Faisabilité technique
SIENNE SOULLES ET OUEST COTENTIN	ru de bretteville	FRHR_C03-16904000	MEN	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	2021	Bon état	2021	Faisabilité technique
SIENNE SOULLES ET OUEST COTENTIN	ruisseau de gléron	FRHR_C03-16906000	MEN	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	2033	Bon état	2021	Faisabilité technique, conditions naturelles
SIENNE SOULLES ET OUEST COTENTIN	riviere la siame	FRHR_C03-17256000	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique	Bon état	2021	Bon état	2021	Faisabilité technique
SIENNE SOULLES ET OUEST COTENTIN	riviere la vanlee	FRHR_C03-17404000	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2021	Bon état	2021	Faisabilité technique
SIENNE SOULLES ET OUEST COTENTIN	but, le (fleuve)	FRHR_C04-16702000	MEN	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	2027	Bon état	2027	Faisabilité technique
SIENNE SOULLES ET OUEST COTENTIN	L'Ay de sa source à la mer	FRHR335	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
SIENNE SOULLES ET OUEST COTENTIN	riviere de claiés	FRHR335-16810600	MEN	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	depuis 2015	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
SIENNE SOULLES ET OUEST COTENTIN	ru d'angoville	FRHR335-16829000	MEN	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
SIENNE SOULLES ET OUEST COTENTIN	riviere la brosse	FRHR335-16837000	MEN	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	2021	Bon état	2021	Faisabilité technique
SIENNE SOULLES ET OUEST COTENTIN	La Sienne de l'aval du Barrage du Gast au confluent de l'Airou (exclu)	FRHR336	MEN	Bon état	2021	Faisabilité technique	Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
SIENNE SOULLES ET OUEST COTENTIN	senene, la (riviere)	FRHR336-17010600	MEN	Bon état	2021	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	depuis 2015	Bon état	depuis 2015	
SIENNE SOULLES ET OUEST COTENTIN	tancray, le (riviere)	FRHR336-17028000	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	depuis 2015	Bon état	depuis 2015	
SIENNE SOULLES ET OUEST COTENTIN	riviere la gieze	FRHR336-17030600	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
SIENNE SOULLES ET OUEST COTENTIN	doquette, de la (ruisseau)	FRHR336-17049000	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
SIENNE SOULLES ET OUEST COTENTIN	ruisseau l'hambotte	FRHR336-17059000	MEN	Bon état	2021	Faisabilité technique	Bon état	depuis 2015	Bon état	depuis 2015	
SIENNE SOULLES ET OUEST COTENTIN	riviere la berence	FRHR336-17070600	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	depuis 2015	Bon état	depuis 2015	
SIENNE SOULLES ET OUEST COTENTIN	L'Airou de sa source au confluent de la Sienne (exclu)	FRHR337	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles

Tableau 8 – Objectifs d'état pour les masses d'eau cours d'eau

Référentiel de la masse d'eau			Objectif d'état écologique				Objectif d'état chimique				
Unité hydrographique	Nom de la masse d'eau	Code de la masse d'eau	statut de la masse d'eau	Objectif d'état ¹⁴	Echéance d'atteinte de l'objectif	Motifs de recours aux dérogations	Objectif d'état avec ubiquistes ¹¹	Echéance d'atteinte de l'objectif avec ubiquistes	Objectif d'état sans ubiquistes ¹¹	Echéance d'atteinte de l'objectif sans ubiquistes	Motifs de recours aux dérogations
SIENNE SOULLES ET OUEST COTENTIN	ruisseau la douquette	FRHR337-17109000	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	depuis 2015	Bon état	depuis 2015	
SIENNE SOULLES ET OUEST COTENTIN	ruisseau le douceur	FRHR337-17118000	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique	Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
SIENNE SOULLES ET OUEST COTENTIN	La Sienne du confluent de l'Airou (exclu) au confluent de la Soules (exclu)	FRHR338	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2021	Bon état	2021	Faisabilité technique
SIENNE SOULLES ET OUEST COTENTIN	ruisseau d'equibec	FRHR338-17124000	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2021	Bon état	2021	Faisabilité technique
SIENNE SOULLES ET OUEST COTENTIN	ruisseau de la chaussee	FRHR338-17127000	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique	Bon état	2021	Bon état	2021	Faisabilité technique
SIENNE SOULLES ET OUEST COTENTIN	ruisseau de malfiance	FRHR338-17165000	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique	Bon état	2021	Bon état	2021	Faisabilité technique
SIENNE SOULLES ET OUEST COTENTIN	La Vanne de sa source au confluent de la Sienne (exclu)	FRHR339	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique	Bon état	2021	Bon état	2021	Faisabilité technique
SIENNE SOULLES ET OUEST COTENTIN	ruisseau de la maverie	FRHR339-17149000	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	depuis 2015	Bon état	depuis 2015	
SIENNE SOULLES ET OUEST COTENTIN	La Soules de sa source au confluent de la Sienne (exclu)	FRHR341	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
SIENNE SOULLES ET OUEST COTENTIN	ruisseau la soulette	FRHR341-17219000	MEN	Bon état	2021	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
SIENNE SOULLES ET OUEST COTENTIN	ruisseau du pont sohier	FRHR341-17229000	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	depuis 2015	Bon état	depuis 2015	
SIENNE SOULLES ET OUEST COTENTIN	ruisseau le foulbec	FRHR341-17232000	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
SIENNE SOULLES ET OUEST COTENTIN	ruisseau le prepont	FRHR341-17239000	MEFM	Bon potentiel	2027	Faisabilité technique	Bon état	depuis 2015	Bon état	depuis 2015	
TOUQUES	saint-vaast, de (ruisseau)	FRHR_C15-10505000	MEN	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	2033	Bon état	2021	Faisabilité technique, conditions naturelles
TOUQUES	La Touques de sa source au confluent de l'Orbiquet (exclu)	FRHR275	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
TOUQUES	ruisseau de fontaine bouillante	FRHR275-10103000	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
TOUQUES	riviere la maure	FRHR275-10109000	MEN	Bon état	2021	Faisabilité technique	Bon état	2021	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique
TOUQUES	ru du bouillonmay	FRHR275-10112000	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2021	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique
TOUQUES	ruisseau de saint Evroult	FRHR275-10119000	MEN	Bon état	2021	Faisabilité technique	Bon état	2021	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique
TOUQUES	ruisseau de chaumont	FRHR275-10130600	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2021	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique
TOUQUES	ruisseau le bourgel	FRHR275-10150600	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2027	Bon état	2027	Faisabilité technique
TOUQUES	ruisseau du Mesnil Eudes	FRHR275-10203000	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
TOUQUES	L'Orbiquet de sa source au confluent de la Touques (exclu)	FRHR276	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique	Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles

Tableau 8 – Objectifs d'état pour les masses d'eau cours d'eau

Référentiel de la masse d'eau			Objectif d'état écologique				Objectif d'état chimique				
Unité hydrographique	Nom de la masse d'eau	Code de la masse d'eau	statut de la masse d'eau	Objectif d'état ¹⁴	Echéance d'atteinte de l'objectif	Motifs de recours aux dérogations	Objectif d'état avec ubiquistes ¹¹	Echéance d'atteinte de l'objectif avec ubiquistes	Objectif d'état sans ubiquistes ¹¹	Echéance d'atteinte de l'objectif sans ubiquistes	Motifs de recours aux dérogations
TOUQUES	rivière la courtonne	FRHR276-102-0410	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
TOUQUES	cours d'eau de la vallée	FRHR276-10211150	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2021	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique
TOUQUES	ruisseau de la cressonnière	FRHR276-10219000	MEN	Bon état	2021	Faisabilité technique	Bon état	2027	Bon état	2027	Faisabilité technique
TOUQUES	ruisseau de la vallée verrier	FRHR276-10221000	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
TOUQUES	La Touques du confluent de l'Orbiquet (exclu) à l'embouchure	FRHR277	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
TOUQUES	ruisseau le cirieux	FRHR277-10280600	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2021	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique
TOUQUES	ruisseau du pre d'aige	FRHR277-10320600	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
TOUQUES	ruisseau le chaussey	FRHR277-10340600	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2027	Bon état	2027	Faisabilité technique
TOUQUES	ruisseau l'ivyie	FRHR277-10399000	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2027	Bon état	2027	Faisabilité technique
TOUQUES	douet de la taille	FRHR277-10409000	MEN	Bon état	2021	Faisabilité technique	Bon état	2027	Bon état	2027	Faisabilité technique
TOUQUES	douet au saunier	FRHR277-10419000	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
TOUQUES	Le Douet Vacu	FRHR277-10429000	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique	Bon état	2021	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique
TOUQUES	planche cabel, de la (ruisseau)	FRHR277-10440600	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
TOUQUES	La Paquine de sa source au confluent de la Touques (exclu)	FRHR278	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
TOUQUES	La Calonne de sa source au confluent de la Touques (exclu)	FRHR279	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
TOUQUES	ruisseau de l'abbesse	FRHR279-10362000	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique	Bon état	2021	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique
TOUQUES	rivière d'angerville	FRHR279-10369000	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
TOUQUES	douet tourtelie, le (ruisseau)	FRHR279-10379000	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
VIRE	La Vire de sa source au confluent de la Brévogne (exclus)	FRHR313	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
VIRE	rivière l'allière	FRHR313-141-0400	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles	Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
VIRE	ruisseau de maisoncelles	FRHR313-14106000	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
VIRE	rivière la virene	FRHR313-14110600	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique	Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
VIRE	la dathee	FRHR313-14118000	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2021	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique
VIRE	rivière la brevogne	FRHR313-14160600	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles

Tableau 8 – Objectifs d'état pour les masses d'eau cours d'eau

Référentiel de la masse d'eau			Objectif d'état écologique			Objectif d'état chimique					
Unité hydrographique	Nom de la masse d'eau	Code de la masse d'eau	statut de la masse d'eau	Objectif d'état ¹⁴	Echéance d'atteinte de l'objectif	Motifs de recours aux dérogations	Objectif d'état avec ubiquistes ¹¹	Echéance d'atteinte de l'objectif avec ubiquistes	Objectif d'état sans ubiquistes ¹¹	Echéance d'atteinte de l'objectif sans ubiquistes	Motifs de recours aux dérogations
VIRE	La Vire du confluent de la Brévogne (exclu) au confluent de la Drome (exclu)	FRHR314	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
VIRE	ruisseau de la planche vittard	FRHR314-14179000	MEN	Bon état	2027	Coûts disproportionnés, conditions naturelles	Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
VIRE	La Souleuvre de sa source au confluent de la Vire (exclu)	FRHR315	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique	Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
VIRE	rivière le rubec	FRHR315-14209000	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2021	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique
VIRE	ruisseau le courbencon	FRHR315-14219000	MEN	Bon état	2021	Coûts disproportionnés, conditions naturelles	Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
VIRE	la petite Souleuvre	FRHR315-14230600	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique	Bon état	2021	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique
VIRE	La Drome de la source au confluent de la Vire (exclu)	FRHR316	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	depuis 2015	Bon état	depuis 2015	
VIRE	cours d'eau de la herveniere	FRHR316-14266200	MEN	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	depuis 2015	Bon état	depuis 2015	
VIRE	rivière la cunes	FRHR316-14270600	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique	Bon état	depuis 2015	Bon état	depuis 2015	
VIRE	La Vire du confluent de la Drome (exclu) au confluent du ruisseau de St Martin (inclus)	FRHR317	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
VIRE	ruisseau la gouvette	FRHR317-14301000	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	depuis 2015	Bon état	depuis 2015	
VIRE	ruisseau de beaucoudray	FRHR317-14305000	MEN	Bon état	2021	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
VIRE	ruisseau du moulin de chevry	FRHR317-14308000	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique	Bon état	depuis 2015	Bon état	depuis 2015	
VIRE	rivière de jacre	FRHR317-14310600	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
VIRE	ruisseau le marqueran	FRHR317-14322000	MEN	Bon état	2021	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
VIRE	precorbin, le (ruisseau)	FRHR317-14330600	MEN	Bon état	2021	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles	Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
VIRE	ru de torigni	FRHR317-14336750	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles	Bon état	depuis 2015	Bon état	depuis 2015	
VIRE	fumichon, le (ruisseau)	FRHR317-14350600	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	depuis 2015	Bon état	depuis 2015	
VIRE	ruisseau l'hain	FRHR317-14365000	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	depuis 2015	Bon état	depuis 2015	
VIRE	rivière la joigne	FRHR317-14370600	MEN	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	depuis 2015	Bon état	depuis 2015	
VIRE	ruisseau de la dollée	FRHR317-14383000	MEN	Bon état	2021	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	2021	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique

Tableau 8 – Objectifs d'état pour les masses d'eau cours d'eau

Référentiel de la masse d'eau			Objectif d'état écologique				Objectif d'état chimique				
Unité hydrographique	Nom de la masse d'eau	Code de la masse d'eau	statut de la masse d'eau	Objectif d'état ¹⁴	Echéance d'atteinte de l'objectif	Motifs de recours aux dérogations	Objectif d'état avec ubiquistes ¹¹	Echéance d'atteinte de l'objectif avec ubiquistes	Objectif d'état sans ubiquistes ¹¹	Echéance d'atteinte de l'objectif sans ubiquistes	Motifs de recours aux dérogations
VIRE	La Vire du confluent du ruisseau Saint Martin (exclu) au confluent de l'Elle (exclu)	FRHR318	MEFM	Bon potentiel	2027	Faisabilité technique	Bon état	2033	Bon état	2021	Faisabilité technique, conditions naturelles
VIRE	ruisseau la Jouenne	FRHR318-14391000	MEN	Bon état	2021	Faisabilité technique	Bon état	2021	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique
VIRE	L'Elle de sa source au confluent de la Vire (exclu)	FRHR319	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	depuis 2015	Bon état	depuis 2015	
VIRE	ruisseau de branche	FRHR319-14409000	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
VIRE	rivière le rieu	FRHR319-14420600	MEN	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	depuis 2015	Bon état	depuis 2015	
VIRE	La Vire du confluent de l'Elle (exclu) au confluent de l'Aure (exclu)	FRHR356	MEFM	Bon potentiel	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	2027	Bon état	2027	Faisabilité technique
Commission territoriale Rivières d'Île-de-France											
BASSÉE VOULZIE	La Seine du confluent de l'Aube (exclu) au confluent du ruisseau de Faverolles (inclus)	FRHR33	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique	Bon état	depuis 2015	Bon état	depuis 2015	
BASSÉE VOULZIE	ru de l'essart	FRHR33-F2003000	MEN	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	depuis 2015	Bon état	depuis 2015	
BASSÉE VOULZIE	ruisseau de Faverolles	FRHR33-F2005601	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
BASSÉE VOULZIE	La Seine du confluent du Ru de Faverolles (exclu) au confluent de la Vouizie (exclu)	FRHR34	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique	Bon état	depuis 2015	Bon état	depuis 2015	
BASSÉE VOULZIE	ru de mecon	FRHR34-F2102000	MEN	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
BASSÉE VOULZIE	Vieille Seine	FRHR34-F2150600	MEN	Bon état	2027	Faisabilité technique	Bon état	depuis 2015	Bon état	depuis 2015	
BASSÉE VOULZIE	ru de la planchette	FRHR34-F2201000	MEN	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	depuis 2015	Bon état	depuis 2015	
BASSÉE VOULZIE	cours d'eau du moulin hauts champs	FRHR34-F2203000	MEN	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
BASSÉE VOULZIE	cours d'eau de toussacq	FRHR34-F2208000	MEN	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	2033	Bon état	2033	Conditions naturelles
BASSÉE VOULZIE	ru de villenauxe	FRHR34-F2209000	MEN	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
BASSÉE VOULZIE	noue d'Hermé	FRHR34-F2228000	MEN	Bon état	depuis 2015		Bon état	depuis 2015	Bon état	depuis 2015	
BASSÉE VOULZIE	La Noxe de sa source au confluent de la Seine (exclu)	FRHR35	MEN	Bon état	2021	Faisabilité technique	Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
BASSÉE VOULZIE	L'Ardusson de sa source au confluent de la Seine (exclu)	FRHR36	MEN	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	2033	Bon état	depuis 2015	Faisabilité technique, conditions naturelles
BASSÉE VOULZIE	ru des trous beaulieu	FRHR36-F2042000	MEN	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	depuis 2015	Bon état	depuis 2015	
BASSÉE VOULZIE	ruisseau de saint-pierre	FRHR36-F2044000	MEN	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	depuis 2015	Bon état	depuis 2015	

Tableau 14 - Objectifs d'état pour les masses d'eau souterraines

LES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

Référentiel de la masse d'eau		Objectif d'état chimique			Objectif d'état quantitatif		
Nom de la masse d'eau	Code de la masse d'eau	Objectif d'état ¹⁸	Echéance d'atteinte de l'objectif	Motifs de recours aux dérogations	Objectif d'état ¹⁵	Echéance d'atteinte de l'objectif	Motifs de recours aux dérogations
Masses d'eau souterraines du bassin Seine-Normandie							
ALLUVIONS DE LA SEINE MOYENNE ET AVAL	FRHG001	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles	Bon état	Depuis 2015	
ALLUVIONS DE L'OISE	FRHG002	Bon état	Depuis 2015		Bon état	Depuis 2015	
ALLUVIONS DE L'AINES	FRHG003	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	Depuis 2015	
ALLUVIONS DE LA MARNE	FRHG004	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles	Bon état	Depuis 2015	
ALLUVIONS DU PERTHOIS	FRHG005	Bon état	2021	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	Depuis 2015	
ALLUVIONS DE LA BASSEE	FRHG006	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	Depuis 2015	
ALLUVIONS SEINE AMONT	FRHG007	Bon état	Depuis 2015		Bon état	Depuis 2015	
ALLUVIONS AUBE	FRHG008	Bon état	Depuis 2015		Bon état	Depuis 2015	
ISTHME DU COTENTIN	FRHG101	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles	Bon état	2027	Faisabilité technique
TERTIAIRE DU MANTOIS A L'HUREPOIX	FRHG102	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles	Bon état	Depuis 2015	
TERTIAIRE DU BRIE-CHAMPIGNY ET DU SOISSONNAIS	FRHG103	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles	Bon état	Depuis 2015	
EOCENE DU VALOIS	FRHG104	Bon état	2027	Faisabilité technique	Bon état	Depuis 2015	
EOCENE DU BASSIN VERSANT DE L'OURCQ	FRHG105	Bon état	2033	conditions naturelles	Bon état	Depuis 2015	
LUTETIEN - YPRESIEN DU SOISSONNAIS-LAONNOIS	FRHG106	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles	Bon état	Depuis 2015	
EOCENE ET CRAIE DU VEXIN FRANCAIS	FRHG107	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	Depuis 2015	
CRAIE DU VEXIN NORMAND ET PICARD	FRHG201	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles	Bon état	Depuis 2015	
CRAIE DES BV DE L'EAULNE, BETHUNE, VARENNE, BRESLE ET YERES	FRHG204	Bon état	2021	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles	Bon état	Depuis 2015	
CRAIE PICARDE	FRHG205	Bon état	Depuis 2015		Bon état	Depuis 2015	
CRAIE DE CHAMPAGNE NORD	FRHG207	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	Depuis 2015	

18 En cas de dérogations multiples au bon état, l'objectif affiché est celui visé en 2027. Les éléments de qualité concernés par les dérogations au delà de 2027 sont détaillés dans le tableau des dérogations à suivre.

Tableau 14 – Objectifs d'état pour les masses d'eau souterraines

Référentiel de la masse d'eau		Objectif d'état chimique				Objectif d'état quantitatif		
Nom de la masse d'eau	Code de la masse d'eau	Objectif d'état ¹⁸	Echéance d'atteinte de l'objectif	Motifs de recours aux dérogations	Objectif d'état ¹⁵	Echéance d'atteinte de l'objectif	Motifs de recours aux dérogations	
CRAIE DE CHAMPAGNE SUD ET CENTRE	FRHG208	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles	Bon état	2027	Faisabilité technique	
CRAIE DU SENONNAIS ET PAYS D'OTHE	FRHG209	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles	Bon état	2021	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	
CRAIE DU GATINAIS	FRHG210	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles	Bon état	Depuis 2015		
CRAIE ALTEREE DU NEUBOURG/TTON/PLAINE ST ANDRE	FRHG211	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	2027	Faisabilité technique	
CRAIE LIEUVIN-OUCHÉ - BV DE LA RISLE	FRHG212	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	Depuis 2015		
CRAIE ET MARNES LIEUVIN-OUCHÉ/ PAYS D'AUGE - BV DE LA TOUQUES	FRHG213	Bon état	Depuis 2015		Bon état	Depuis 2015		
ALBIEN-NEOCOMIEN LIBRE ENTRE ORNAIN ET LIMITE DE DISTRICT	FRHG214	Bon état	Depuis 2015		Bon état	Depuis 2015		
ALBIEN-NEOCOMIEN LIBRE ENTRE SEINE ET ORNAIN	FRHG215	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	Depuis 2015		
ALBIEN-NEOCOMIEN LIBRE ENTRE YONNE ET SEINE	FRHG216	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	Depuis 2015		
ALBIEN-NEOCOMIEN LIBRE ENTRE LOIRE ET YONNE	FRHG217	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles	Bon état	Depuis 2015		
ALBIEN-NEOCOMIEN CAPTIF	FRHG218	Bon état	Depuis 2015		Bon état	Depuis 2015		
CRAIE ALTEREE DE LA POINTE DE CAUX	FRHG219	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles	Bon état	Depuis 2015		
CRAIE ALTEREE DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE	FRHG220	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	Depuis 2015		
CRAIE ALTEREE DU LITTORAL CAUCHOIS	FRHG221	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	Depuis 2015		
CRAIE DE THIERACHE-LAONNOIS-PORCIEN	FRHG222	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles	Bon état	Depuis 2015		
PAYS DE BRAY	FRHG301	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles	Bon état	Depuis 2015		
CALCAIRES TITHONNIEN KARSTIQUE ENTRE ORNAIN ET LIMITE DU DISTRICT	FRHG302	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	Depuis 2015		
CALCAIRES TITHONNIEN KARSTIQUE ENTRE SEINE ET ORNAIN	FRHG303	Bon état	2021	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles	Bon état	Depuis 2015		
CALCAIRES TITHONNIEN KARSTIQUE ENTRE YONNE ET SEINE	FRHG304	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	Depuis 2015		
CALCAIRES KIMMERIDIEN-OXFORDIEN KARSTIQUE NORD-EST DU DISTRICT (ENTRE ORNAIN ET LIMITE DE DISTRICT)	FRHG305	Bon état	2033	conditions naturelles	Bon état	Depuis 2015		
CALCAIRES KIMMERIDIEN-OXFORDIEN KARSTIQUE ENTRE SEINE ET ORNAIN	FRHG306	Bon état	2021	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles	Bon état	Depuis 2015		
BATHONIEN-BAJOCIEN PLAINE DE CAEN ET DU BESSIN	FRHG308	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles	Bon état	2027	Faisabilité technique	
CALCAIRES DOGGER ENTRE LE THON ET LIMITE DE DISTRICT	FRHG309	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles	Bon état	Depuis 2015		
CALCAIRES DOGGER ENTRE ARMANÇON ET LA SEINE	FRHG311	Bon état	2021	nouvelle masse d'eau	Bon état	Depuis 2015		

Tableau 14 – Objectifs d'état pour les masses d'eau souterraines

Référentiel de la masse d'eau		Objectif d'état chimique			Objectif d'état quantitatif		
Nom de la masse d'eau	Code de la masse d'eau	Objectif d'état ¹⁸	Echéance d'atteinte de l'objectif	Motifs de recours aux dérogations	Objectif d'état ¹⁵	Echéance d'atteinte de l'objectif	Motifs de recours aux dérogations
CALCAIRES DOGGER ENTRE LA SEINE ET LIMITE DE DISTRICT	FRHG312	Bon état	2021	nouvelle masse d'eau	Bon état	Depuis 2015	
CALCAIRES KIMMERIDIEN-OXFORDIEN KARSTIQUE ENTRE YONNE ET SEINE	FRHG313	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles	Bon état	Depuis 2015	
MARNES ET CALCAIRES DE LA BORDURE LIAS TRIAS DE L'EST DU MORVAN	FRHG401	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	Depuis 2015	
TRIAS LIAS DU COTENTIN	FRHG403	Bon état	2021	nouvelle masse d'eau	Bon état	Depuis 2015	
TRIAS LIAS DU BESSIN	FRHG404	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles	Bon état	Depuis 2015	
SOCLE DU MORVAN	FRHG501	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles	Bon état	Depuis 2015	
SOCLE DU BASSIN VERSANT DE LA SELUNE	FRHG504	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	Depuis 2015	
SOCLE ARDENNAIS	FRHG508	Bon état	2021	Faisabilité technique	Bon état	2021	Faisabilité technique
SOCLE DU BASSIN VERSANT AMONT DE LA DOUVE	FRHG510	Bon état	Depuis 2015		Bon état	Depuis 2015	
SOCLE DU BASSIN VERSANT AMONT DE LA VIRE	FRHG511	Bon état	Depuis 2015		Bon état	Depuis 2015	
SOCLE DE L'AMONT DES BASSINS VERSANTS DES COTES DU CALVADOS DE L'AURE A LA DIVES	FRHG512	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles	Bon état	Depuis 2015	
SOCLE DU BASSIN VERSANT DE LA SEE	FRHG513	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles	Bon état	Depuis 2015	
SOCLE DU BASSIN VERSANT DE LA SIENNE	FRHG514	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés	Bon état	Depuis 2015	
SOCLE DU BASSIN VERSANT DES COURS D'EAU COTTIERS	FRHG515	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles	Bon état	Depuis 2015	
Masses d'eau souterraines transbassins							
DOMAINE DU LIAS ET DU KEUPER DU PLATEAU LORRAIN VERSANT MEUSE	FRB1G107	Bon état	Depuis 2015		Bon état	Depuis 2015	
CALCAIRES ET MARNES DU DOGGER ET JURASSIQUE SUPERIEUR DU NIVERNAIS NORD LIBRES ET CAPTIFS	FRG0061	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles	Bon état	Depuis 2015	
SABLES ET GRES DU CENOMANIEN SARTHOIS LIBRES	FRG0081	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles	Bon état	Depuis 2015	
MULTICOUCHES CRAIE DU SENO-TURONIEN ET CALCAIRES DE BEAUCE LIBRES	FRG0092	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles	Bon état	2021	Faisabilité technique, coûts disproportionnés
MULTICOUCHES CRAIE DU SENO-TURONIEN ET CALCAIRES DE BEAUCE SOUS FORET D'ORLEANS CAPTIFS	FRG135	Bon état	Depuis 2015		Bon état	Depuis 2015	
GRES, ARGILES ET MARNES DU TRIAS ET LIAS DU BAZOIS CAPTIFS	FRG0060	Bon état	Depuis 2015		Bon état	Depuis 2015	

Tableau 15 - Masses d'eau souterraines en dérogation et éléments de qualité concernés

Tableau 15 – Masses d'eau souterraines en dérogation au-delà de 2027 et éléments de qualité concernés						
Référentiel de la masse d'eau		Objetif d'état chimique				
Nom de la masse d'eau	Code de la masse d'eau	Éléments de qualité concernés par un report de délai	Échéance d'atteinte du bon état en cas de report de délai	Éléments de qualité concernés par un objectif moins strict	Objetif d'état visé en 2027 en cas d'objectif moins strict	Motifs de recours aux dérogations
Masses d'eau souterraines du bassin Seine-Normandie						
ALLUVIONS DE LA SEINE MOYENNE ET AVAL	FRHG001	Atrazine desethyl deisopropyl, Somme tetrachloroethylene et trichloroethylene	2033	AMPA	Non dégradation	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles
ALLUVIONS DE L'AISE	FRHG003			cyromazine	Non dégradation	Faisabilité technique, coûts disproportionnés
ALLUVIONS DE LA MARNE	FRHG004	Atrazine desethyl deisopropyl, Terbumeton-desethyl	2033	2,6 Dichlorobenzamide, Somme des pesticides totaux	Non dégradation	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles
ALLUVIONS DE LA BASSEE	FRHG006			Nitrates, 1,2,3,4-Tetrachlorobenzene	Non dégradation	Faisabilité technique, coûts disproportionnés
ISTHME DU COTENTIN	FRHG101	Atrazine desethyl	2033	Metolachlor ESA	Non dégradation	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles
TERTIAIRE DU MANTOIS A L'HUREPOIX	FRHG102	Atrazine déséthyl	2033	Nitrates	Non dégradation	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles
TERTIAIRE DU BRIE-CHAMPIGNY ET DU SOISSONNAIS	FRHG103	Atrazine desethyl deisopropyl, Atrazine desethyl	2033	Nitrates, Somme des pesticides totaux	Non dégradation	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles
EOCENE DU BASSIN VERSANT DE L'OURCQ	FRHG105	Atrazine desethyl deisopropyl, Atrazine desethyl	2033			conditions naturelles
LUTETIEN - YPRESIEN DU SOISSONNAIS-LAONNOIS	FRHG106	Benomyl, Atrazine desethyl deisopropyl	2033	Nitrates, Bentazone, Métolachlore NOA, 2,6 Dichlorobenzamide	Non dégradation	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles
EOCENE ET CRAIE DU VEXIN FRANCAIS	FRHG107			Nitrates	Non dégradation	Faisabilité technique, coûts disproportionnés
CRAIE DU VEXIN NORMAND ET PICARD	FRHG201	Atrazine déséthyl	2033	Nitrates	Non dégradation	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles
CRAIE DE CHAMPAGNE NORD	FRHG207			Nitrates	Non dégradation	Faisabilité technique, coûts disproportionnés
CRAIE DE CHAMPAGNE SUD ET CENTRE	FRHG208	Atrazine desethyl, Atrazine desethyl deisopropyl, Terbumeton-desethyl	2033	Nitrates, Somme des pesticides totaux	Non dégradation	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles
CRAIE DU SENONNAIS ET PAYS D'OTHE	FRHG209	Atrazine desethyl, Atrazine desethyl deisopropyl	2033	Nitrates	Non dégradation	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles
CRAIE DU GATINAIS	FRHG210	Atrazine desethyl, Atrazine desethyl deisopropyl	2033	Nitrates; Somme des pesticides totaux, Metolachlor ESA	Non dégradation	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles
CRAIE ALTEREE DU NEUBOURG/TON/PLAINE ST ANDRE	FRHG211			Nitrates, 2,6 Dichlorobenzamide	Non dégradation	Faisabilité technique, coûts disproportionnés

Tableau 15 – Masses d'eau souterraines en dérogation au-delà de 2027 et éléments de qualité concernés

Référentiel de la masse d'eau		Objetif d'état chimique				
Nom de la masse d'eau	Code de la masse d'eau	Éléments de qualité concernés par un report de délai	Échéance d'atteinte du bon état en cas de report de délai	Éléments de qualité concernés par un objectif moins strict	Objetif d'état visé en 2027 en cas d'objectif moins strict	Motifs de recours aux dérogations
CRAIE LIEUVIN-OUCHÉ - BV DE LA RISLE	FRHG212			Metolachlore ESA	Non dégradation	Faisabilité technique, coûts disproportionnés
ALBIEN-NEOCOMIEN LIBRE ENTRE SEINE ET ORNAIN	FRHG215			Nitrates, Bentazone, Somme des pesticides totaux	Non dégradation	Faisabilité technique, coûts disproportionnés
ALBIEN-NEOCOMIEN LIBRE ENTRE YONNE ET SEINE	FRHG216			Nitrates	Non dégradation	Faisabilité technique, coûts disproportionnés
ALBIEN-NEOCOMIEN LIBRE ENTRE LOIRE ET YONNE	FRHG217	Atrazine desethyl deisopropyl	2033	Nitrates, Bentazone	Non dégradation	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles
CRAIE ALTEREE DE LA POINTE DE CAUX	FRHG219	Isoproturon, N-Nitrosomorpholine	2033	Nitrates	Non dégradation	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles
CRAIE ALTEREE DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE	FRHG220			Pesticides	Non dégradation	Faisabilité technique, coûts disproportionnés
CRAIE ALTEREE DU LITTORAL CAUCHOIS	FRHG221			Pesticides	Non dégradation	Faisabilité technique, coûts disproportionnés
CRAIE DE THIERACHE-LAONNOIS-PORCIEN	FRHG222	Atrazine desethyl	2033	Nitrates	Non dégradation	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles
PAYS DE BRAY	FRHG301	Atrazine desethyl	2033	Metaldéhyde, Metolachlor ESA, Métolachlore NOA, Propyzamide	Non dégradation	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles
CALCAIRES TITHONIEN KARSTIQUE ENTRE ORNAIN ET LIMITE DU DISTRICT	FRHG302			Glyphosate, Diméthachlore-ESA	Non dégradation	Faisabilité technique, coûts disproportionnés
CALCAIRES TITHONIEN KARSTIQUE ENTRE YONNE ET SEINE	FRHG304			Nitrates	Non dégradation	Faisabilité technique, coûts disproportionnés
CALCAIRES KIMMÉRIDGIEN-OXFORDIEN KARSTIQUE NORD-EST DU DISTRICT (ENTRE ORNAIN ET LIMITE DE DISTRICT)	FRHG305	Atrazine desethyl deisopropyl	2033			conditions naturelles
BATHONIEN-BAJOCIEN PLAINE DE CAEN ET DU BESSIN	FRHG308	Atrazine desethyl deisopropyl	2033	Nitrates, Bentazone	Non dégradation	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles
CALCAIRES DOGGER ENTRE LE THON ET LIMITE DE DISTRICT	FRHG309	Atrazine desethyl deisopropyl	2033	Metolachlor ESA, Somme des pesticides totaux	Non dégradation	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles
CALCAIRES KIMMÉRIDGIEN-OXFORDIEN KARSTIQUE ENTRE YONNE ET SEINE	FRHG313	Terbumeto-n-desethyl	2033	Nitrates	Non dégradation	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles
MARNES ET CALCAIRES DE LA BORDURE LIAS TRIAS DE L'EST DU MORVAN	FRHG401			Nitrates	Non dégradation	Faisabilité technique, coûts disproportionnés
TRIAS LIAS DU BESSIN	FRHG404	Atrazine desethyl deisopropyl, Atrazine desethyl	2033	Nitrates, Metolachlor ESA	Non dégradation	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles
SOCLE DU MORVAN	FRHG501	Hexazinone	2033	2,6 Dichlorobenzamide	Non dégradation	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles

Tableau 15 – Masses d'eau souterraines en dérogation au-delà de 2027 et éléments de qualité concernés

Référentiel de la masse d'eau		Objetif d'état chimique					Motifs de recours aux dérogations	
Nom de la masse d'eau	Code de la masse d'eau	Eléments de qualité concernés par un report de délai	Échéance d'atteinte du bon état en cas de report de délai	Eléments de qualité concernés par un objectif moins strict	Objetif d'état visé en 2027 en cas d'objectif moins strict			
SOCLE DU BASSIN VERSANT DE LA SELUNE	FRHG504			Nitrates, Metolachlor ESA	Non dégradation	Faisabilité technique, coûts disproportionnés		
SOCLE DE L'AMONT DES BASSINS VERSANTS DES COTES DU CALVA DOS DE L'AURE A LA DIVES	FRHG512	Atrazine desethyl deisopropyl	2033	Bentazone, Nitrates	Non dégradation	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles		
SOCLE DU BASSIN VERSANT DE LA SEE	FRHG513	Thiaclopride	2033	Metolachlor ESA, Nitrates	Non dégradation	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles		
SOCLE DU BASSIN VERSANT DE LA SIENNE	FRHG514			Metolachlor ESA	Non dégradation	Faisabilité technique, coûts disproportionnés		
SOCLE DU BASSIN VERSANT DES COURS D'EAU COTIERS	FRHG515	Bromacil, Oxadixyl, Thiamethoxam, Tetrachlorure de carbone	2033	Metolachlor ESA, Somme des pesticides totaux, Djuron, S-Metolachlore, Diméthénamide ESA	Non dégradation	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles		
Masses d'eau souterraines transbassins								
CALCAIRES ET MARNES DU DOGGER ET JURASSIQUE SUPERIEUR DU NIVERNAIS NORD LIBRES ET CAPTIIFS	FRGG061			Pesticides autorisés	mauvais	Faisabilité technique, coûts disproportionnés		
SABLES ET GRES DU CENOMANIEN SARTHOIS LIBRES	FRGG081			Pesticides autorisés	mauvais	Faisabilité technique, coûts disproportionnés		
MULTICOUCHES CRAIE DU SENO-TURONIEN ET CALCAIRES DE BEAUCE LIBRES	FRGG092	Pesticides interdits, nitrates	2033	Pesticides autorisés	mauvais	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles		

Annexe 5

Enjeux identifiés pour les unités hydrographiques pouvant correspondre à un périmètre de SAGE

Tableau 19 - Enjeux identifiés pour les unités hydrographiques pouvant correspondre à un périmètre de SAGE

Nom de l'Unité hydrographique	Enjeux/problèmes préalablement identifiés
Commission territoriale Bocages Normands	
AURE	<ul style="list-style-type: none"> • Alimentation en eau potable : sécurité et reconquête de la qualité des ressources en eau souterraine (d'intérêt majeur) et superficielle ; • Salubrité de la Baie des Veys (vocation conchylicole) • Préservation des zones humides • Pollutions agricoles, domestiques et industrielles
DIVES	<ul style="list-style-type: none"> • Salubrité des eaux littorales • Alimentation en eau potable : gestion quantitative et préservation / reconquête qualitative des ressources en eau souterraine d'intérêt majeur • Réduction des pollutions à la source • Restauration des cours d'eau et zones humides
DOUVE-TAUTE	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de l'eau (eaux superficielles, souterraines et littorales) • Qualité des milieux aquatiques (préserver les milieux naturels littoraux et les zones humides, restaurer les fonctionnalités des cours d'eau et des zones humides associées) • Satisfaction des usages liés à la ressource en eau et aux milieux aquatiques • Inondations (submersion marine)
NORD COTENTIN	<ul style="list-style-type: none"> • Salubrité des eaux littorales • Préservation des milieux aquatiques continentaux • Alimentation en eau potable : sécurité, gestion quantitative et préservation qualitative des ressources en eau superficielle • Limiter les inondations
ORNE AMONT	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité physico-chimique des ressources • Sécurisation de l'alimentation en eau potable • Qualité des milieux aquatiques • Zones humides • Gestion quantitative • Organisation de la maîtrise d'ouvrage

Nom de l'Unité hydrographique	Enjeux/problèmes préalablement identifiés
ORNE MOYENNE	<ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser l'alimentation en eau potable • Reconquérir la qualité des eaux souterraines et superficielles destinées à l'alimentation en eau potable, • Gérer les débits des cours d'eau en période d'étiage, • Limiter l'exposition des zones urbaines aux inondations par une gestion globale du bassin, • Limiter les risques sanitaires pour les activités de loisirs, • Préserver la qualité des eaux souterraines et superficielles pour maintenir les activités économiques, • Restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et préserver le patrimoine des milieux aquatiques, • Concilier durablement la pratique de la pêche, du canoë-kayak et la protection des milieux aquatiques, • Concilier l'aménagement du territoire avec les potentialités de la ressource en eau et du milieu aquatique.
ORNE aval et SEULLES	<ul style="list-style-type: none"> • Reconquérir la qualité des eaux souterraines et superficielles destinées à l'alimentation en eau potable • Sécuriser l'alimentation en eau potable • Gérer les débits des cours d'eau en période d'étiage • Limiter l'exposition des zones urbaines aux inondations par une gestion globale du bassin • Préserver la qualité des eaux souterraines et superficielles pour maintenir les activités économiques • Limiter les risques sanitaires pour les activités de loisirs • Préserver les usages des eaux côtières et estuariennes • Restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et préserver le patrimoine des milieux aquatiques • Développer la gestion intégrée des espaces littoraux
SIENNE, SOULLES ET OUEST COTENTIN	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise de la ressource en eau (qualité et quantité) pour préserver l'AEP • Maîtrise des inondations et soutien d'étiage • Préservation de la qualité des eaux littorales (conchyliculture, baignade) • Préservation du patrimoine naturel (réseau Natura 2000, havres et marais arrière-littoraux, salmonidés migrateurs)
SEE ET COTIERS GRANVILLAIS	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise de la ressource en eau (qualité et quantité) pour préserver l'AEP, limiter les phénomènes d'érosion ruissellement et le risque d'inondation • Préservation de la qualité des eaux de la Baie du Mont-Saint-Michel (microbiologie et nutriments) • Préservation du patrimoine naturel (réseau Natura 2000, zones humides et ZNIEFF, salmonidés migrateurs)
SELUNE	<ul style="list-style-type: none"> • Alimentation en eau potable : reconquête qualitative des ressources en eau superficielle • Quantité de la ressource : soutien d'étiage, inondation • Le milieu naturel : restauration et entretien des rivières, libre-circulation des poissons migrateurs, préservation des zones humides et du bocage • Suivi post démantèlement des deux ouvrages hydroélectriques
TOUQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Salubrité des eaux littorales • Préservation des milieux aquatiques et des espèces piscicoles (truite de mer) • Alimentation en eau potable : préservation / reconquête qualitative des ressources en eau • Eau souterraine (pollutions diffuses)

Nom de l'Unité hydrographique	Enjeux/problèmes préalablement identifiés
VIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité de l'AEP (prises d'eau en rivière) • Salubrité de la baie des Veys (vocation conchylicole) • Valorisation des potentialités piscicoles et halieutiques (rivières à migrateurs) • Cohérence et coordination des actions nécessaires pour l'amélioration de la baie des Veys
Commission territoriale Seine-aval	
ANDELLE	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines (pollutions d'origine domestique, agricole et industrielle) • Restaurer la continuité écologique et la diversité des habitats (rivières classées migrateurs, frayères) ; • Restaurer les zones humides • Lutter contre l'érosion et le ruissellement • Protéger les bassins d'alimentation de captage (eau potable)
ARQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraine (pollutions d'origine domestique, agricole et industrielle) • Salubrité des eaux littorales (baignade) • Restaurer la continuité écologique (rivières classées migrateurs) • Préserver les zones humides et les milieux aquatiques (natura 2000) • Lutter contre l'érosion et le ruissellement • Gestion quantitative des petits cours d'eau et en amont des bassins versants • Protéger les bassins d'alimentation de captage
AVRE	<ul style="list-style-type: none"> • Faire émerger une maîtrise d'ouvrage adaptée • Gérer la rareté de la ressource en eau • Améliorer la qualité des eaux souterraines • Renaturer les milieux aquatiques • Améliorer la qualité des eaux superficielles • Préserver les zones humides
BEC DE CAUX	<ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser l'alimentation en eau potable (risques de pénuries/ conflit par manque d'eau) et préserver la ressource en eau souterraine, • Améliorer la qualité des eaux superficielles (potentialités piscicoles) • Restaurer la dynamique fluviale et la continuité écologique et préserver les zones humides • Améliorer la qualité des eaux littorales (baignade, mytiliculture) • Réduire les pollutions d'origine domestique (assainissement), agricole et industrielle • Prévenir les ruissellements (eaux pluviales, infrastructures routières et portuaires) et les inondations
BRESLE	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques • Maîtriser le ruissellement et améliorer la gestion des inondations • Gérer durablement la ressource en eau potable • Faire vivre le SAGE

UNITÉ HYDROGRAPHIQUE ORNE AVAL ET SEULLES

BN.4-1



386 871 habitants

360 Km de masses d'eau
« cours d'eau »

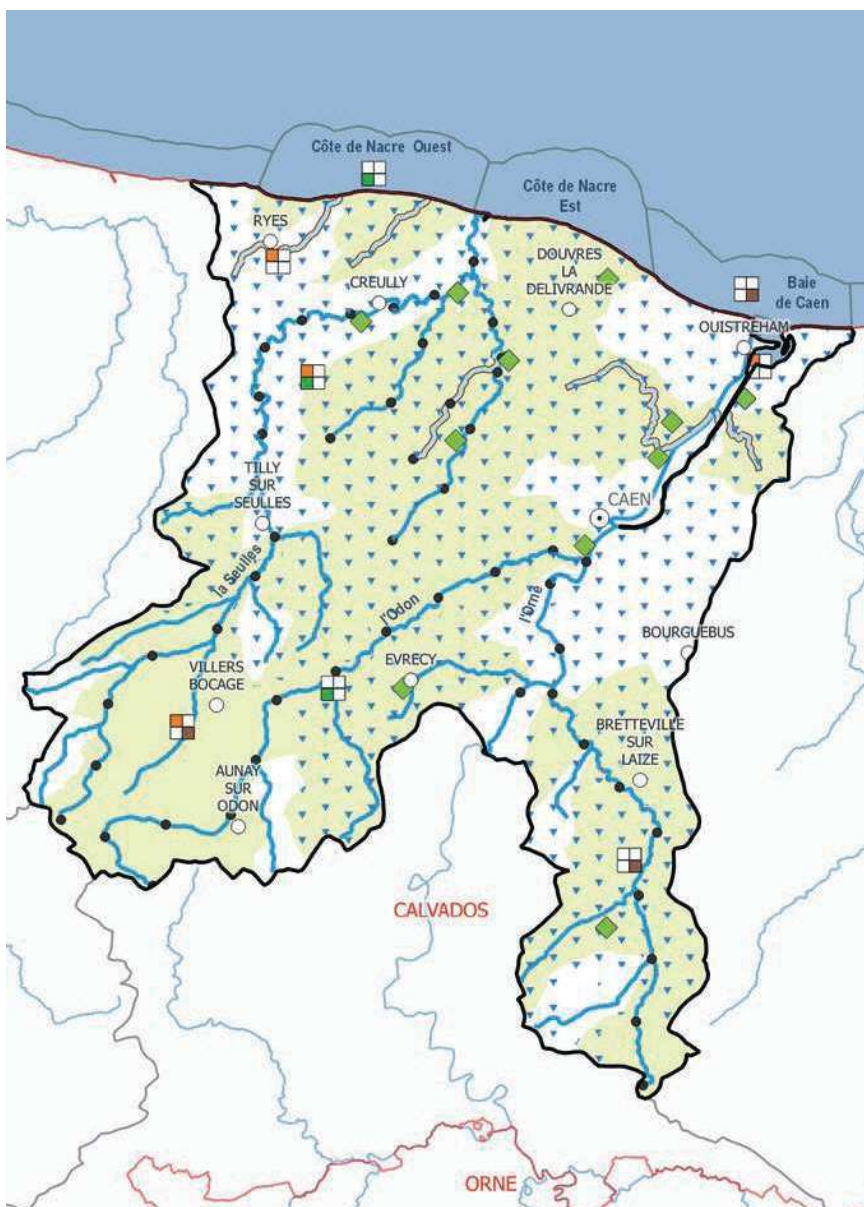
1 249 km²

Au niveau de la plaine de Caen, les eaux souterraines (FRHG308), très vulnérables, sont en mauvais état qualitatif (nitrates, pesticides) et en état médiocre quantitatif (avec des tensions quantitatives localisées sur certains secteurs). La reconquête de leur qualité prioritairement à l'intérieur des bassins d'alimentation de captage AEP est un enjeu essentiel, notamment dans l'agglomération caennaise. Ce secteur du fait de la pression anthropique significative (agricole et urbain) est en ZRE.

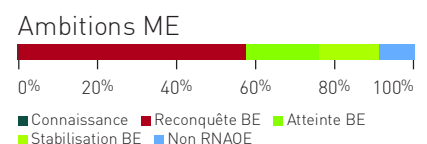
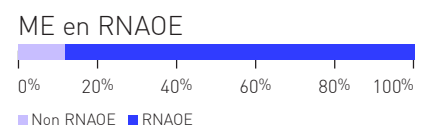
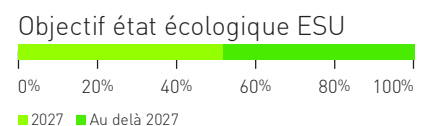
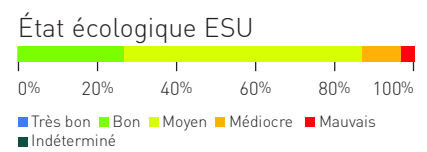
La protection des eaux superficielles de l'Orne, qui constituent une ressource complémentaire importante pour l'AEP, est aussi impérative afin de préserver leur rôle de dilution vis-à-vis des eaux souterraines plus polluées.

La lutte contre les phénomènes d'eutrophisation et la reconquête écologique (grands migrateurs) sont des enjeux importants sur l'Orne aval (retenues et cloisonnement dans le lit mineur), et sur certaines têtes de bassin (chenalisation consécutive à des travaux d'hydraulique agricole). Une attention particulière doit être portée sur les ouvrages à la mer, premiers obstacles à la remontée des espèces migratrices.

Enfin, sur ce littoral très fréquenté où la pratique de la pêche à pied est bien développée, la réduction de la contamination microbologique est un enjeu économique et sanitaire important.



Masse d'eau	
Rivières et canaux	25
Lac	0
Transitions	1
Côtières	4
Souterraines	2



UNITÉ HYDROGRAPHIQUE
ORNE AVAL ET SEULLES
BN.4-1

MESURE	NOM DE LA MESURE	ME%	SO	C	μ	E
Réduction des pollutions des collectivités						
ASS0101	Assainissement - Etude globale et schéma directeur	3				
ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	3				
ASS0302	Réhabilitation d'un réseau hors Directive ERU	9				
ASS0502	Equiperment d'une STEP Hors Directive ERU	13				
ASS1201	Assainissement - Mesures complémentaires	3				
ASS13	Nouveau système d'assainissement ou amélioration du système d'assainissement	9				
Réduction des pollutions des industries						
IND0101	Industries et artisanat - Etude globale et schéma directeur	3				
IND0401	Dispositif de maintien des performances de collecte ou de traitement des effluents	3				
IND12	Mesures de réduction des substances dangereuses	3				
IND13	Mesures de réduction de pollution hors substances dangereuses	3				
Réduction des pollutions agricoles						
AGR02	Limitation des transferts de fertilisants	9				
AGR0201	Limitation des transferts de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates	16				
AGR0202	Limitation des transferts de fertilisants au-delà de la Directive nitrates	3				
AGR03	Limitation des apports diffus	3				
AGR0301	Limitation des apports de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates	13				
AGR0303	Limitation des apports de pesticides	16				
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes à faible utilisation d'intrants	13				
AGR0503	Elaboration d'un programme d'action AAC	9				
AGR0603	Elaboration d'un programme d'action Erosion	28				
Protection et restauration des milieux						
MIA02	Mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau	19				
MIA03	Mesures de restauration de la continuité écologique	34				
MIA0901	réaliser profil de vulnérabilité d'une zone de baignade, zone conchylicole, zone de pêche	3				
Gestion de la ressource en eau						
RES0101	Ressource - Etude globale et schéma directeur	3				
RES06	Mesures de soutien d'étiage	3				
RES09	Protection eau potable	3				

ANNEXE 7

- certificat de capacité pour l'élevage de chien*
- autorisation de transport d'animaux vivants*
- synthèse économique*

Autorisation de type 1 pour le transport d'animaux vivants de moins de huit heures
(Règlement (CE) n° 1/2005 du Conseil du 22 décembre 2004 article 10, paragraphe 1)
Authorisation type 1 for the transport of live animals during short journeys
(Regulation (EC) n° 1/2005 of the Council of 22 december 2004, article 10, paragraph 1)

1. N° D'AUTORISATION DU TRANSPORTEUR / TRANSPORTER AUTHORIZATION N° : <N° FR14853T1 >

2. IDENTIFICATION DU TRANSPORTEUR / TRANSPORTER IDENTIFICATION
 2.1. Raison sociale / Company name
 NICOLAS Alexandra
 TYPE 1
 NON VALABLE
 POUR LES VOYAGES DE LONGUE
 DUREE
 NON VALID FOR LONG JOURNEYS

2.2 Adresse / Address
 1 Route d'Audrieu

2.3 Ville / Town
 FONTENAY-LE-PESNEL
 2.4 Code postal / Postal code
 14250
 2.5 Etat membre / Member State
 FRANCE

2.6 Téléphone / Telephone
 02 31 80 67 97
 2.7 Télécopie / Fax
 alexandra.nicolas@neuf.fr
 2.8 Adresse électronique / Email

3. AUTORISATION LIMITEE A / AUTHORIZATION LIMITED TO
 Types d'animaux / Types of animals
 Chiens et chats
 Modes de transport / Modes of transport
 ROUTIER

Date d'expiration / Expiry date : 03/12/2023
 Day - Month - Year

4. AUTORITE DELIVRANT L'AUTORISATION / AUTHORITY ISSUING THE AUTHORIZATION
 4.1. Nom et adresse de l'autorité / Name and address of the authority
 Direction départementale de la protection des populations du CALVADOS

4.2 Téléphone / Telephone
 02 31 24 98 60
 4.3 Télécopie / Fax
 02 31 24 98 02
 4.4 Adresse électronique / Email
 ddpp@calvados.gouv.fr
 4.5 Date / Date
 03 décembre 2018
 4.6 Lieu / Place
 CAEN CEDEX 5
 4.7 Cachet officiel / Official stamp
 PREFECTURE DU CALVADOS
 Don du Département de la Protection des Populations

4.8 Nom et signature du fonctionnaire / Name and signature of the official
 Pour le Directeur départemental de la protection des populations,
 Le chef du service Santé et protection animales – Environnement
 Vincent RIVASSEAU
 Ingénieur des ponts des eaux et des forêts
 Chef du service protection sanitaire et environnement



PREFECTURE DU CALVADOS



Direction départementale
des services vétérinaires
du Calvados

Madame Alexandra NICOLAS
4 rue le Meslier
14470 COURSEULLES SUR MER

Service Animal et
environnement

6, boulevard Général Vanier
B.P. 95181
La Pierre Heuzé
14070 CAEN CEDEX 5

Dossier suivi par :
M. Norbert VERMEREZ

Méi : DDSV14@agriculture.gouv.fr
Objet : Délivrance du certificat de capacité relatif aux animaux d'espèces domestiques.

Tél : 02.31.24.98.83
Fax : 02.31.24.98.02
Réf : NV/ AE0700390
Code dossier : PAC110

CAEN, le 15 MAR 2007

Courrier en recommandé avec accusé de réception

Madame,

Suite à votre demande du 10 mars 2006, complétée le 16 février dernier, j'ai l'honneur de vous adresser une copie de la décision administrative vous accordant le certificat de capacité n°14110 prévu par l'article L 214-6 du code rural.

J'attire votre attention sur le fait que ce certificat de capacité vise le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables à la santé et à la protection des animaux de compagnie. En cas de manquement à ces prescriptions le préfet peut prononcer la suspension provisoire ou le retrait du certificat de capacité.

Je vous précise par ailleurs que lorsque vous changez de département d'activité, il vous appartient d'en informer mes services et la direction départementale des services vétérinaires de destination, en application des dispositions prévues à l'article 7 de l'arrêté ministériel du 1^{er} février 2001.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des services vétérinaires

Norbert LUCAS

P.J. : certificat de capacité n° 14110



Mortagne Au Perche

Maison Familiale Rurale

Etablissement Privé sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

50, rue des 15 Fusillés - 61400 MORTAGNE-AU-PERCHE

Tel : 02.33.85.28.28 - Fax : 02.33.85.28.36

E-mail : mfr.mortagne.canin@mfr.asso.fr

Site Internet : //www.mfr-mortagne.asso.fr

Relative à l'exercice d'activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques (Conformément à l'arrêté ministériel du 4 février 2016)

A l'attention de :

M / Mme : Nicolas Alexandra
2 Route d'Audrieu
14250 Fontenay le pesnel

Cette attestation de fin de formation est délivrée à :

Nicolas Alexandra, ne(e) le : 11/08/1979, à Bayeux, après le suivi de la formation de 7 heures portant sur l'actualisation des connaissances relatives aux activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques,

Réalisée le mardi 14 février 2017, à Mortagne au Perche.

Par :

Maison Familiale Rurale
50, rue des 15 Fusillés
61400 MORTAGNE-AU-PERCHE

L'actualisation des connaissances fait suite à la détention d'un(e) ** :


Diplôme, titre ou certificat à finalité professionnelle enregistré au RNCP :

Certificat de capacité «CCAD», N° 141100, délivré le 14/03/07, par la DDP de CAUVADOS

Titre ou certificat délivré avant le 31 décembre 2014 figurant à l'annexe III de l'arrêté du 4 février 2016:

Attestation de connaissances, N°, délivrée le / / , par la D(R)AAF de

** cocher la case correspondante et remplir les champs inhérents à la case cochée

Nom, signature et cachet du	
Directeur de l'organisme de formation Mr Christophe De Balorre Directeur de la MFR Canin  50, rue des Quinze-Fusillés 61400 MORTAGNE-AU-PERCHE Tél. : 02 33 85 28 28 - Fax : 02 33 85 28 36	Fait-le : mardi 14 février 2017 A : Mortagne au Perche

Mme Alexandra NICOLAS
Exploitation individuelle
1 ROUTE D'AUDRIEU
14250 FONTENAY LE PESNEL

SYNTHÈSE ÉCONOMIQUE

Dans le cadre d'une demande ICPE enregistrement

DEMORTREUX ARTHUR
Conseiller d'entreprise
N° dossier Cerfrance : 141101059

Votre agence de SAINT-CONTEST
4 RUE MARTHIN LUTHER KING
14280 SAINT-CONTEST
Tél : 02.31.47.21.18



Cerfrance Normandie Ouest

Siège social : 216 Route des Dignes, CS 40056, 14123 FLEURY-SUR-ORNE
Tél. 02 31 15 56 78 – contact@no.cerfrance.fr - www.cerfrance.fr

ASSOCIATION DE GESTION ET DE COMPTABILITE NORMANDIE OUEST
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Rouen-Normandie
Association loi 1901 – APE 6920 Z – SIRET 326 505 039 00148

AVRANCHES	02 33 68 41 00	ISIGNY/MER	02 31 51 61 00
BAYEUX	02 31 51 22 40	LISIEUX.....	02 31 48 22 50
CAEN	02 31 47 21 21	MORTAIN	02 33 79 31 31
CHERBOURG	02 33 53 73 79	SAINT-LÔ	02 33 06 93 50
COUTANCES	02 33 76 63 00	THURY / LE HOM.....	02 31 27 88 00
DEAUVILLE	02 31 14 50 80	VALOGNES.....	02 33 95 83 00
FALAISE	02 31 40 06 90	VIRE.....	02 31 66 28 18
FLEURY/ORNE (siège)..	02 31 15 56 78	SAINT-LÔ (siège)	02 33 06 93 10

I. Présentation de l'exploitation et du projet

L'exploitation est constituée d'un atelier hors sol d'élevage canin et ne dispose pas de SAU.

Mme Nicolas a repris l'élevage de ses parents et exploite sous forme individuelle depuis le 20/04/2010 dans des bâtiments familiaux sur la commune de Fontenay-Le-Pesnel (14250). Elle emploie 1 salarié à temps plein. Sa famille élève plusieurs races de chien depuis 1980 sous l'affixe « *des terres de bourguenailles* »

La structure compte en moyenne entre 80 et 90 animaux reproducteurs (stock reproducteurs au 30/04/2021 : 81). Mme Nicolas souhaite maintenir son élevage dans son fonctionnement actuel, en portant le nombre de reproducteurs à 120.

II. Analyse économique et financière

Depuis la création de son entreprise, les résultats de Mme Nicolas peuvent être qualifiés de satisfaisants, de plus on observe une progression de l'activité régulière sur les 4 derniers exercices.

En effet le chiffre d'affaire moyen est de 268 912 € sur les 4 derniers exercices et de 362 329 € en 2020/2021, avec une progression de + 47% en 4 ans.

L'EBE moyen est de 69 045 € et il permet de subvenir amplement aux besoins privés de Mme Nicolas (24 274 € en moyenne) et de faire face aux annuités de l'entreprise (13 735 € en 2021, 12 738 € en 2022, 2023 et 2024). L'EBE représente 43 % des produits bruts de l'exploitation, ce qui est un ratio très satisfaisant pour le milieu agricole.

Le bilan présente une bonne structure avec un taux d'endettement faible (maintenu inférieur à 50 %, 49 % en 2021) et un ratio d'annuités sur EBE faible également (14 % en 2021). Le fond de roulement négatif montre un manque de trésorerie dû au fait que les réserves financières de Mme Nicolas sont stockées dans son patrimoine privé et n'apparaissent donc pas au bilan de l'entreprise (les patrimoines privés et professionnels étant confondus dans le cas d'une exploitation individuelle). De plus l'activité de Mme Nicolas ne nécessite pas de gros besoins en fond de roulement du fait d'un cycle de production court.

Mme Nicolas est toujours parvenue à un résultat positif, montrant la performance économique de son entreprise. Le résultat courant moyen sur les 4 derniers exercices de 56 593 € et de 86 752 au 31/04/2021.

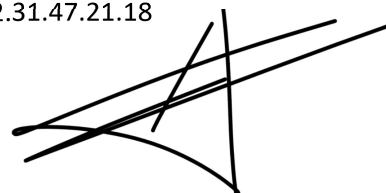
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	MOYENNE
* Surfaces - main d'oeuvre					
UTH total	1.00	1.67	2.00	2.00	1.67
UTH salarié	0.00	0.67	1.00	1.00	0.67
* Critères financiers					
Total actif	161 548	194 458	203 780	220 905	195 173
Situation nette	83 057	119 547	97 487	120 181	105 068
Situat. nette hors foncier	83 057	119 547	97 487	120 181	105 068
Emprunts LMT	60 962	51 906	68 198	55 735	59 200
Fonds de roulement	7 509	21 517	-4 257	-27 803	- 758
Trésorerie nette globale	7 509	21 517	-4 403	-27 999	- 844
Taux endettement	49	39	52	46	46
Equilibres					
Excédent brut exploitation	72 169	60 910	43 472	99 629	69 045
Prélèvements privés	27 645	11 488	13 903	44 059	24 274
Montant des annuités	10 006	10 632	11 648	13 735	11 505
Capacité d'autofinancement	34 501	39 729	19 391	42 439	34 015
Invest. nets de revente/subv	-13 208	-1 804	-34 233	-49 193	-24 610
Emprunts LMT réalisés			26 795		26 795
Variation de stocks circulants	- 201		147	49	- 2
Variat. trésor. nette globale	9 130	14 008	-25 920	-23 595	-6 594
Annuités/EBE	14	17	27	14	17
Résultat					
Chiffre d'aff. exercice HT	191 399	231 477	290 444	362 329	268 912
Produit d'exploitation	142 084	154 570	163 171	232 365	173 048
Valeur ajoutée hors aides	75 653	73 320	65 792	139 169	88 483
VA (hors aides) / produit d'ex	53	47	40	60	50
Résultat courant	58 799	47 681	32 895	87 000	56 594
Résultat de l'exercice	58 799	47 978	32 843	86 752	56 593

III. Synthèse

En conclusion, les résultats de Mme Nicolas montrent la viabilité économique de son entreprise et de son système. Dans les dernières années, Mme Nicolas est parvenue à faire progresser son activité, en augmentant son chiffre d'affaire et sa rentabilité. Grâce à cela elle parvient à faire face à ses besoins et ses prélèvements et à maintenir un emploi salarié à plein temps.

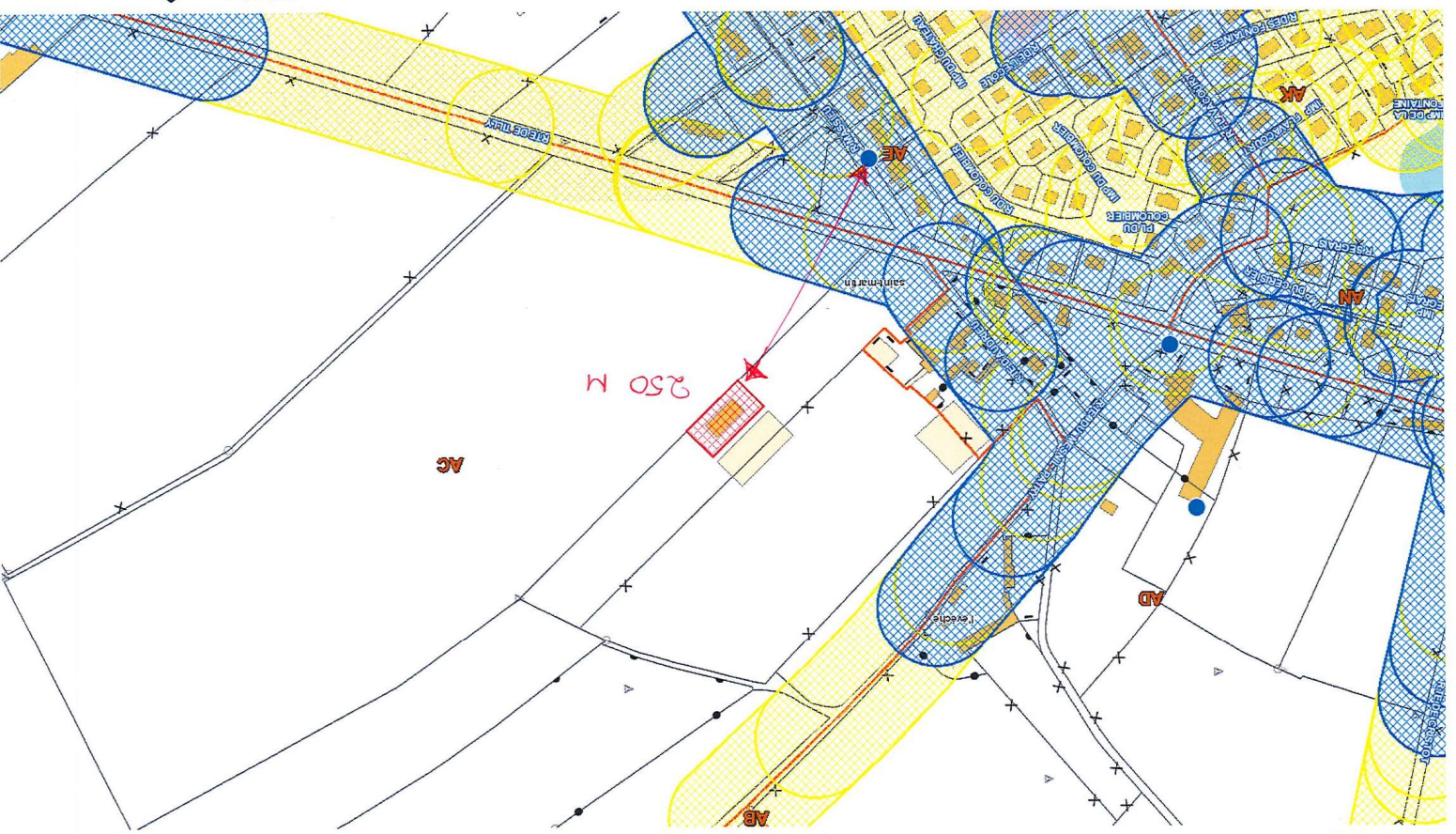
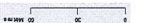
Mme Nicolas n'a pas de projets qui modifierait significativement le fonctionnement économique de son entreprise. Elle prévoit uniquement de continuer à faire progresser son activité dans la limite de sa capacité de production actuelle. Ainsi l'observation des résultats économique passés nous permet de confirmer que l'entreprise de Mme Nicolas est économiquement et financièrement viable.

Arthur DEMORTREUX
Conseiller d'entreprise agricole
Tél : 02.31.47.21.18



ANNEXE 8

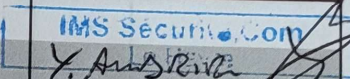
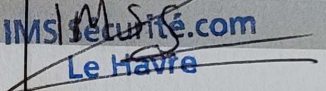

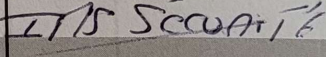
- localisation des bornes incendie à proximité***
- contrôle des extincteurs***
- contrôle des installations électriques***



EXTINCTEURS



VÉRIFICATION DES MATÉRIELS

Date	N°	Vérification / Observations	Société - Vérificateur Visa
26/10/2020		Installation et mise à service de 4 extincteurs pour l'éclairage (voir rapports)	 Y. André
30/11/21		Vérification des extincteurs voir rapport IMS	 Y. André
09/05/2022		Modification suite devis 202205927 Ajout d'1 x 2kg CO ₂ + déplacement 1 x 6L+AM	 Y. André
19/12/22		VÉRIFICATION ANNUELLE EXTINCTEUR	 Y. André

924



FACTURE

Facture N° 2010000105/92640
 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR , le 12 octobre 2020
 Affaire : 200992640000052 - 14_FONTENAY-LE-PESNEL -
 NICOLAS ALEXANDRA - ELEVAGE CANIN

NICOLAS ALEXANDRA
 ELEVAGE DES TERRES DE BOURGUENAILLE
 1 RTE D'AUDRIEU
 14250 FONTENAY-LE-PESNEL

SOCOTEC - POLE EQUIPEMENT Picardie-Normandie - Agence
 Equipements CAEN - 267 rue Marie Curie - ZI de la Sphère - CS
 30030 - 14201 - HEROUVILLE-SAINT-CLAIR - France
 Tél : (+33)2.31.46.24.28 - Fax : (+33)2.31.94.84.26

SOCOTEC Equipements - S.A.S au capital de 8.500.100 euros - SIRET Siege : 834 096 695 00574
 834 096 695 RCS Versailles - APE 7120 B - n° TVA intracommunautaire : FR12 834096695 -
 Siège social : 5, place des Frères Montgolfier - CS 20732 Guyancourt - 78182 St-Quentin-en-Yvelines CX

Com	Adr	Rev	Désignation ligne de facture	Qté	P.U.	Montant HT	Montant TTC
	1		Installations électriques Vérification périodique dans le cadre d'un abonnement (Bâtiment d'élevage de 270 m²)	1,00	200,00	200,00	240,00
En période de COVID 19, merci de régler par virement bancaire à 30 jours date de facture							
Total						200,00	240,00

Adresses de visite liées aux lignes de facture

1	NICOLAS ALEXANDRA - 1 RTE D'AUDRIEU 14250 - FONTENAY-LE-PESNEL - France
---	--

Adresse du client /Commande	Adresse de Facturation	Adresse du Payeur
identique à l'adresse d'expédition de facture	identique à l'adresse du client N° TVA Intra communautaire :	identique à l'adresse de facturation

N° FACTURE	Date	Montant HT	Taxe	TVA	Montant TVA	Montant TTC
2010000105/92640	12/10/2020	200,00	FRA Enc.Tx Nor.	20,00	40,00	240,00 EUR

Payé
CA 8424210



RAPPORT DE VÉRIFICATION



BENOIST ALEXANDRA
1 RTE D'AUDRIEU
14250 FONTENAY-LE-PESNEL

Installations électriques

Vérification périodique - Vérification effectuée en application de l'article R. 4226-16 du Code du Travail.

Présence d'observation(s) : Oui

Ce rapport traite de la protection des Travailleurs.

Adresse d'intervention :
**NICOLAS ALEXANDRA ELEVAGE DES TERRES
DE BOURGUENAILLE
1 RTE D'AUDRIEU
14250 FONTENAY-LE-PESNEL**

Mission réalisée le 19/01/2023

Date de vérification précédente : 12/10/20
Périodicite : 12 mois / Prochaine vérification : 01/24

Références SOCOTEC :

N° du rapport : 92640/23/539

Date du rapport : 27/01/2023

N° d'affaire : 230192640000063/1000

N° intervention : 92640230100000000945

 Présence d'observation(s)

12.08 - RI_386992

Agence Equipements Caen

Pôle Equipements Picardie-Normandie - 267 Rue Marie Curie - CS 30030 - 14201 HEROUVILLE
ST CLAIR CEDEX

Tél. : 02 31 46 24 28 - Fax : 02.31.94.84.26

SOCOTEC Equipements - Societe par Actions simplifiée au capital de 8.285.270 euros - 834 096 695 RCS
Versailles

Siege social : Immeuble Mirabeau - place des frères Montgolfier - Guyancourt - CS 20732 - 78182 Saint-Quentin-

Vérificateur : **LE GRILL Matthieu**

Nombre de pages : 10



Accréditation SOCOTEC Equipements
n° 3-1593
Liste des implantations et portée
disponibles sur www.cofrac.fr

SOMMAIRE

0. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	3
0.1 GÉNÉRALITÉS	3
0.2 ÉLÉMENTS D'INFORMATION MIS À LA DISPOSITION DU VÉRIFICATEUR	3
0.3 MODIFICATIONS DES INSTALLATIONS	3
0.4 LIMITE DE LA PRESTATION	4
I. LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS RELATIVES AUX NON CONFORMITES CONSTATEES	5
II. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES INSTALLATIONS VERIFIEES	6
Non décrit dans le présent rapport, conformément à l'arrêté du 26 décembre 2011. Se reporter au rapport de vérification initiale (ou au rapport complet en tenant lieu) dont les références sont précisées au chapitre 0.2 ci-après.	
III. VERIFICATION DES INSTALLATIONS - EXAMEN DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES	6
Non décrit dans le présent rapport, conformément à l'arrêté du 26 décembre 2011. Se reporter au rapport de vérification initiale (ou au rapport complet en tenant lieu) dont les références sont précisées au chapitre 0.2 ci-après.	
IV. VERIFICATION DES INSTALLATIONS : RESULTAT DES MESURAGES ET ESSAIS	6
IV.1 CRITÈRES D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS	7
IV.2 VÉRIFICATION DES CONTRÔLEURS PERMANENTS D'ISOLEMENT	7
IV.3 RÉSISTANCE DES PRISES DE TERRE	7
IV.4 VÉRIFICATION DES TABLEAUX ET CANALISATIONS	8
IV.5 VÉRIFICATION DES RÉCEPTEURS (Y COMPRIS D'ÉCLAIRAGE) ET DES PRISES DE COURANT	9

Important :

Sauf avis contraire du Chef d'établissement, dûment notifié à l'agence SOCOTEC qui a émis le présent rapport, dans un délai de deux mois maximum à compter de la date d'envoi indiquée en page de garde, le contenu du présent rapport est considéré comme définitivement validé.

0. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

0.1 GÉNÉRALITÉS

Activité principale : Elevage de chiens.

Délimitation de la vérification : La vérification a porté sur le bâtiment d'élevage qui se situe derrière la ferme (bâtiment rouge).

Durée d'intervention : 1/2 journée

Date de la précédente vérification : 12/10/2020

Organisation de la surveillance des installations électriques : Personne chargée de prendre toutes les dispositions utiles : Mme NICOLAS (Responsable).

Compte rendu de fin de visite : Effectué verbalement à Mme NICOLAS (Responsable).

Registre : Non présenté - A nous adresser pour régularisation.

Accompagnateur : **Vérificateur accompagné partiellement par Mme NICOLAS (Responsable)**

0.2 ELÉMENTS D'INFORMATION MIS À LA DISPOSITION DU VÉRIFICATEUR

Les éléments d'information du dossier technique nécessaires à la réalisation de notre mission sont les suivants :

- Plan des locaux, avec indication des locaux à risques particuliers d'influences externes hors risque d'explosion

Référence	Date	Remarque
Plan du bâtiment		Fourni

- Plan de masse à l'échelle des installations avec implantation des prises de terre et des canalisations électriques enterrées
Non fourni

- Schémas unifilaires des installations électriques

Référence	Date	Remarque
Tableau électrique	08/06/2011	Incomplet

- Rapport de vérification initiale ou périodique conduite comme une initiale

Référence	Date	Remarque
Rapport SOCOTEC : 92640/EQT/12/3139	30/08/2012	Fourni

- Rapports de vérifications périodiques

Référence	Date	Remarque
Rapport SOCOTEC : 92640/EQT/13/3823	24/10/2013	Fourni
Rapport SOCOTEC : 92640/20/4678	12/10/2020	Fourni

0.3 MODIFICATIONS DES INSTALLATIONS

Affaire n° : 230192640000063/1000 / N° du rapport : 92640/23/539

Nature de la mission : Vérification périodique - Vérification effectuée en application de l'article R. 4226-16 du Code du Travail.

Lieu de vérification : FONTENAY-LE-PESNEL

Néant

0.4 LIMITE DE LA PRESTATION

Sans objet.

I. LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS RELATIVES AUX NON CONFORMITES CONSTATEES

Ce chapitre contient toutes les observations relatives aux non-conformités aux textes réglementaires applicables. Chaque observation est numérotée et suivie de la référence de l'article du texte ayant motivé l'observation. Chaque observation est rédigée sous forme d'une constatation de non-conformité accompagnée d'une préconisation claire des modifications à effectuer pour y remédier. Toutefois, d'autres solutions peuvent exister, le choix de la solution finale relevant de la responsabilité du chef d'établissement.

Obs. n°	Observations (Protection des Travailleurs)	Déjà signalée	Suite donnée
1	<p><u>Observations relatives aux installations basse Tension</u></p> <p><u>OBSERVATIONS SUR LES RÉCEPTEURS ET LES PRISES DE COURANT</u></p> <p>NURSERIE</p> <p>- BAES balisage</p> <p>Défaut de fonctionnement <i>A réparer ou remplacer.</i></p>		
			Arrêté du 14 décembre 2011 Art. 11

II. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES INSTALLATIONS VERIFIEES

Non décrit dans le présent rapport, conformément à l'arrêté du 26 décembre 2011. Se reporter au rapport de vérification initiale (ou au rapport complet en tenant lieu) dont les références sont précisées au chapitre 0.2 ci-avant.

III. VERIFICATION DES INSTALLATIONS - EXAMEN DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

Non décrit dans le présent rapport, conformément à l'arrêté du 26 décembre 2011. Se reporter au rapport de vérification initiale (ou au rapport complet en tenant lieu) dont les références sont précisées au chapitre 0.2 ci-avant.

IV. VERIFICATION DES INSTALLATIONS : RESULTAT DES MESURAGES ET ESSAIS

Dans les tableaux IV.2, IV.4 et IV.5 du présent chapitre, seules les parties d'installation n'ayant pas satisfait aux prescriptions réglementaires sont répertoriées. Elles sont affectées du signe * si elles n'ont pas satisfait aux critères d'appréciation définis ci-après et la non-conformité correspondante est explicitée au chapitre I par l'observation portant le numéro indiqué au droit dudit résultat.

Un composant de l'installation peut faire l'objet d'une observation même lorsque les résultats des mesures et essais qui lui sont associés sont satisfaisants. Dans ce cas, l'observation porte sur des prescriptions autres que celles visées par le présent chapitre et elle est explicitée au chapitre I.

Les listes du chapitre IV.4 regroupent les mesures d'isolement des tableaux, canalisations et récepteurs (d'autres composants associés à ceux-ci peuvent également être mentionnés pour faciliter leur identification et leur localisation en particulier s'ils sont affectés d'une non conformité), la vérification de la présence et la mesure de la continuité des conducteurs de protection.

La valeur du courant de court-circuit maximal dans le cas d'un tableau de distribution, ou le pouvoir de coupure d'un dispositif de protection est indiqué entre parenthèse à la suite de la désignation du composant. Le pouvoir de coupure d'un dispositif de protection tient compte des caractéristiques de l'appareil et de son éventuelle association avec le dispositif situé immédiatement en amont. Le pouvoir de coupure indiqué du dispositif est celui correspondant à sa tension d'utilisation; de ce fait la valeur indiquée peut être inférieure à la valeur du courant de court circuit maximal, sans pour autant qu'une observation soit formulée (par exemple dans le cas d'un départ monophasé).

Eu égard aux caractéristiques des matériels électriques, il n'est pas indiqué de pouvoir de coupure du matériel lorsque la valeur du courant de court circuit maximal est égale ou inférieure à 3 kA.

Les listes du chapitre IV.5 regroupent les mesures d'isolement des récepteurs, et la vérification de la présence et la mesure de la continuité des conducteurs de protection sur les récepteurs, les appareils d'éclairage et les prises de courant (à l'exception bien entendu des appareils de classe II); de plus d'autres composants associés à ceux-ci peuvent également être mentionnées pour faciliter leur identification et leur localisation, en particulier, s'ils sont affectés d'une non-conformité. Elles regroupent également, le cas échéant, l'examen du réglage des dispositifs de protection eu égard à l'intensité nominale du récepteur, l'examen des conditions de mise en oeuvre du matériel et de l'adéquation du degré de protection avec les influences externes du local ou emplacement où le composant est installé.

L'absence d'indication de classe d'isolation pour un matériel donné signifie que le dit matériel est de classe I.

IV.1 CRITÈRES D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Mesures d'isolement

Les mesures d'isolement réalisées pour les installations du domaine BT entre conducteurs actifs et terre, sont comparées aux valeurs définies à l'article 612.3 de la norme NF C 15-100.

La mesure d'isolement est jugée satisfaisante si la valeur mesurée est supérieure aux valeurs suivantes :

- 0,5 M Ohm (sous 500 Volts) en BT < 500 Volts
- 1 M Ohm (sous 1 000 Volts) en BT > 500 Volts

Mesures de continuité des conducteurs de protection, des liaisons équipotentielle et de la continuité des circuits de protection entre les différents niveaux de la distribution

- Pour les installations du domaine BT :
paragraphe D 6.3 du guide UTE C 15-105 quel que soit le schéma des liaisons à la terre.
- Pour les installations des domaines HTA et HTB :
section 613 de la norme NF C 13-100
parties 412 et 615 de la norme NF C 13-200.
La vérification s'effectue par un examen visuel, en cas de doute, une mesure complémentaire est réalisée.

Mesures des résistances de prises de terre et de boucle de défaut

Le résultat des mesures est comparé aux valeurs données par :

- les articles 411 et 442 de la norme NF C 15-100,
- l'annexe 4.1 du chapitre 41 de la norme NF C 13-100,
- l'article 412 de la norme NF C 13-200.

En schéma TT, la mesure est jugée satisfaisante, si la valeur mesurée est inférieure aux valeurs suivantes :

- 50 Ω pour un dispositif différentiel 1 A,
- 100 Ω pour un dispositif différentiel 500 mA,
- 166 Ω pour un dispositif différentiel 300 mA.

Essais des dispositifs DR

I_{dn} étant le courant assigné de déclenchement différentiel, il est vérifié que le courant différentiel résiduel provoquant le déclenchement du dispositif est compris entre $I_{dn}/2$ et I_{dn} .

Essais des CPI

Les essais, réalisés par référence au document UTE C 63-080, comportent :

- le fonctionnement du dispositif d'essai incorporé,
- le fonctionnement de la signalisation optique incorporée,
- l'existence et le fonctionnement de la signalisation reportée,
- le fonctionnement de l'affichage numérique pour les CPI qui en sont équipés.

IV.2 VÉRIFICATION DES CONTRÔLEURS PERMANENTS D'ISOLEMENT

Sans objet.

IV.3 RÉSISTANCE DES PRISES DE TERRE

Désignation	Localisation de la borne principale de terre	Valeur précédente	Valeur relevée	Barrette (état)	Mode de mesure	Obs. n°
Prise de terre des masses B.T.	sous armoire du bâtiment	7,86	9,34	Fermée	Boucle	

IV.4 VÉRIFICATION DES TABLEAUX ET CANALISATIONS (BT)

Seuls sont répertoriés dans ce chapitre les circuits, tableaux ou appareillages faisant l'objet d'une observation explicitée au chapitre I du présent rapport.

Vérification des tableaux et canalisations (page n°1)

Désignation - Emplacement	Section (mm ²)	Iz (A)	Protection		Dispositif DR			PE (4) ()	Isol (M)	Obs . n°
			Type (1)	Calibre ou réglage (A)	Io	Tempo (2)	Essai (3)			

(1) **C** : Contacteur **D** : Disjoncteur **I** : Interrupteur **F** : Interrupteur-fusibles **AD** : Fusible AD **aM** : Fusible aM **RT** : Relais Thermique
F : Fusible gl, gF ou gG **SF** : Sectionneur-Fusibles **DC** : Discontacteu **DD** : Disjoncteur Différentiel **ID** : Interrupteur différentiel **PC** : Prise de courant ° : Pdc par filiation

Le chiffre placé immédiatement à gauche de l'abréviation indique, selon le cas, le nombre total de pôles protégés de l'appareil ou le nombre de fusibles;

la lettre **N** indique l'absence de dispositif de protection sur le pôle neutre;

la lettre **NR** indique que la protection placée sur le pôle neutre est réduite par rapport à celle placée sur la phase correspondante.

NVI : Non vérifié pour cause d'inaccessibilité - **NVE** : Non vérifié pour cause d'exploitation

Iz : courant admissible dans la canalisation, tenant compte du mode de pose et incluant l'estimation du facteur global de correction.

(2) Valeur en ms ou S pour sélectif

(3) Essai du dispositif DR => **S** : Satisfaisant - **NS** : Non satisfaisant

(4) Examen visuel => **V**

IV.5 VÉRIFICATION DES RÉCEPTEURS (Y COMPRIS D'ÉCLAIRAGE) ET DES PRISES DE COURANT

Seuls sont répertoriés dans ce chapitre les récepteurs faisant l'objet d'une observation explicitée au chapitre I du présent rapport. L'absence d'indication dans la colonne continuité signifie que les résultats de mesure de continuité de mise à la terre sont conformes.

Vérification des récepteurs (y compris d'éclairage) et des prises de courant (page n°1)

Désignation - Emplacement	Nb	Protection (ou mode de raccordement)			Appareils d'éclairage		Prises élec.		Conti nuité ()	Isol (M)	Obs. n°
		Type (1)	Calibre ou réglage (A)	Cl (2)	Exist ants	Vér ifiés	Exist ants	Vérif iées			
NURSERIE BAES balisage				II	2 1	2 1	18	18			1

(1) **C** : Contacteur
DC : Discontacteur

D : Disjoncteur
DD : Disjoncteur Différentiel
PI : Protection Interne

I : Interrupteur
ID : Interrupteur différentiel
IF : Interrupteur Fusible

AD : Fusible AD
aM : Fusible aM
F : Fusible gl, gF ou gG
RT : Relais Thermique

SF : Sectionneur-Fusibles
PC : Raccordement par prise de courant (16A si calibre non précisé)
BAES : Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité
PLES : Point Lumineux d'Eclairage de Sécurité

Le chiffre placé immédiatement à gauche de l'abréviation indique, selon le cas, le nombre total de pôles protégés de l'appareil ou le nombre de fusibles;

la lettre **N** indique l'absence de dispositif de protection sur le pôle neutre;

la lettre **NR** indique que la protection placée sur le pôle neutre est réduite par rapport à celle placée sur la phase correspondante.

NVI : Non vérifié pour cause d'inaccessibilité - **NVE** : Non vérifié pour cause d'exploitation

Dans le cas où les récepteurs possèdent un dispositif spécifique de protection contre les surintensités, la puissance ou l'intensité est indiquée dans la colonne "désignation".

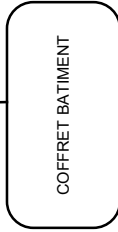
CE : identifie une machine portant le marquage CE

(2) Classe d'isolation du matériel

A



B



C



Synoptique de distribution

**NICOLAS ALEXANDRA ELEVAGE
DES TERRES DE BOURGUENAILLE**

Affaire : 230192640000063/1000

Date

19/01/2023

Référence du rapport : 92640/23/539

Auteur

LE GRILL Matthieu

1/1

ANNEXE 9

► Facture des plantations de haies réalisées en 2022 et schéma



Mme NICOLAS

1 Route d'Audrieu
14250 FONTENAY LE PESNEL

Verson, le 27 avril 2022

HAIE BOCAGERE

FACTURE N° 22/04/347

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire	Mt HT €
PAILLAGE				
Fourniture et mise en oeuvre de toile tissée	450	ML	2,90	1305,00
FOURNITURE ET VEGETAUX				
Fourniture de jeunes plants 40/60				
4.1 - Caduc	300	U	1,20	360,00
4.2 - Persistant	150	U	6,00	900,00
Alnus glutinosa	25			
Amelanchier canadensis	25			
Betula pendula = verrucosa	25			
Castanea sativa	25			
Cornus mas	25			
Cornus sanguinea	25			
Fagus sylvatica	25			
Ilex aquifolium	25			
Prunus avium	25			
Quercus robur	25			
Salix caprea	25			
à reporter ...				2565,00



Qualipaysage
E 130 - P 100



Prix de la dynamique
Artisanale 2004

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire		Mt HT €		
				Report ...	2565,00		
Sorbus aucuparia	25						
Abelia Grandiflora	15						
Berberis thunbergii	15						
Cotoneaster lacteus	15						
Elaeagnus	15						
Genista 'Porlock'	15						
Hippophae rhamnoides	15						
Ilex auifolium	15						
Ligustrum japonicum	15						
Mahonia japonica	15						
Pyracantha Hybride	15						
PLANTATION							
Main d'oeuvre de plantation	450	U	1,50		675,00		
PROTECTION							
Fourniture et pose de filet antilapins, colerette	450	U	1,70		765,00		
				Montant HT ...	4005,00		
Montant				Montant H.T.	% TVA	Montant T.V.A.	Mont TTC €
4 005,00				4 005,00	20,00	801,00	4 806,00
				Net à Payer ...		4 806,00	

Détermination des séquences :



ANNEXE 10

▸ analyse des eaux usées rejetées dans le réseau communal

▸ schéma du réseau de collecte des eaux usées

▸ autorisation du maire

▸ convention de traitement des eaux usées

Le rapport d'analyse ne concerne que le(s) produit(s) soumis à analyses. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence technique des laboratoires pour les seules analyses couvertes par l'accréditation. Seuls les essais identifiés par le sigle (c) sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

MADAME NICOLAS ALEXANDRA
1 ROUTE D'AUDRIEU

14250 FONTENAY LE PESNEL

Nature : Eau résiduaire
 (ext) Commune de prélèvement :
 (ext) Point de prélèvement : - CANALISATION QUI REJETTE DE L'EAU VERS LE TOUT À L'ÉGOUT
 (ext) Code Point de prélèvement :
 Réf. contrat / Code client : Défaut /

Prélèvement

Date de prélèvement : 22/05/2023 12:00
 Prélevé par : MME NICOLAS ()

Date de réception : 22/05/2023 16:50

Echantillon n° E.2023.9592-1-1

Motif :
 Analyse débutée le : 23/05/2023
 Observation(s) terrain :
 Type d'analyse :
 (ext) Bon de commande :

Analyse	Code Sandre	Site (#)	Résultat	Unité	Méthode	Valeur limite
Physico-chimie						
Température de l'eau à l'enregistrement	1301	LFD	19.2	°C	méthode interne	
Matières en suspension	1305	LFD (c)	93	mg/l	NF EN 872 (GF-Fisherbrand)	
Demande biologique en oxygène après 5 jours	1313	LFD (c)	50 (1)	mg/l O2	NF EN ISO 5815-1	
ST-DCO	1314	LFD (c)	137	mg/l O2	ISO 15705	
Azote Kjeldhal	1319	LFD (c)	30.1	mg/l N	NF EN 25663	
Nitrites	1339	LFD (c)	0.007	mg/l N	NF ISO 15923-1	
Nitrates	1340	LFD (c)	2.53	mg/l N	Méthode interne PCE032	
Azote global (NTK+NO2+NO3)	1551	LFD (c)	32.63	mg/l N	calcul	
Phosphore total	1350	LFD (c)	6.05	mg/l P	NF EN ISO 6878	

(1) Analyse DBO5 réalisée sur l'échantillon congelé à réception.


Observation(s) laboratoire :

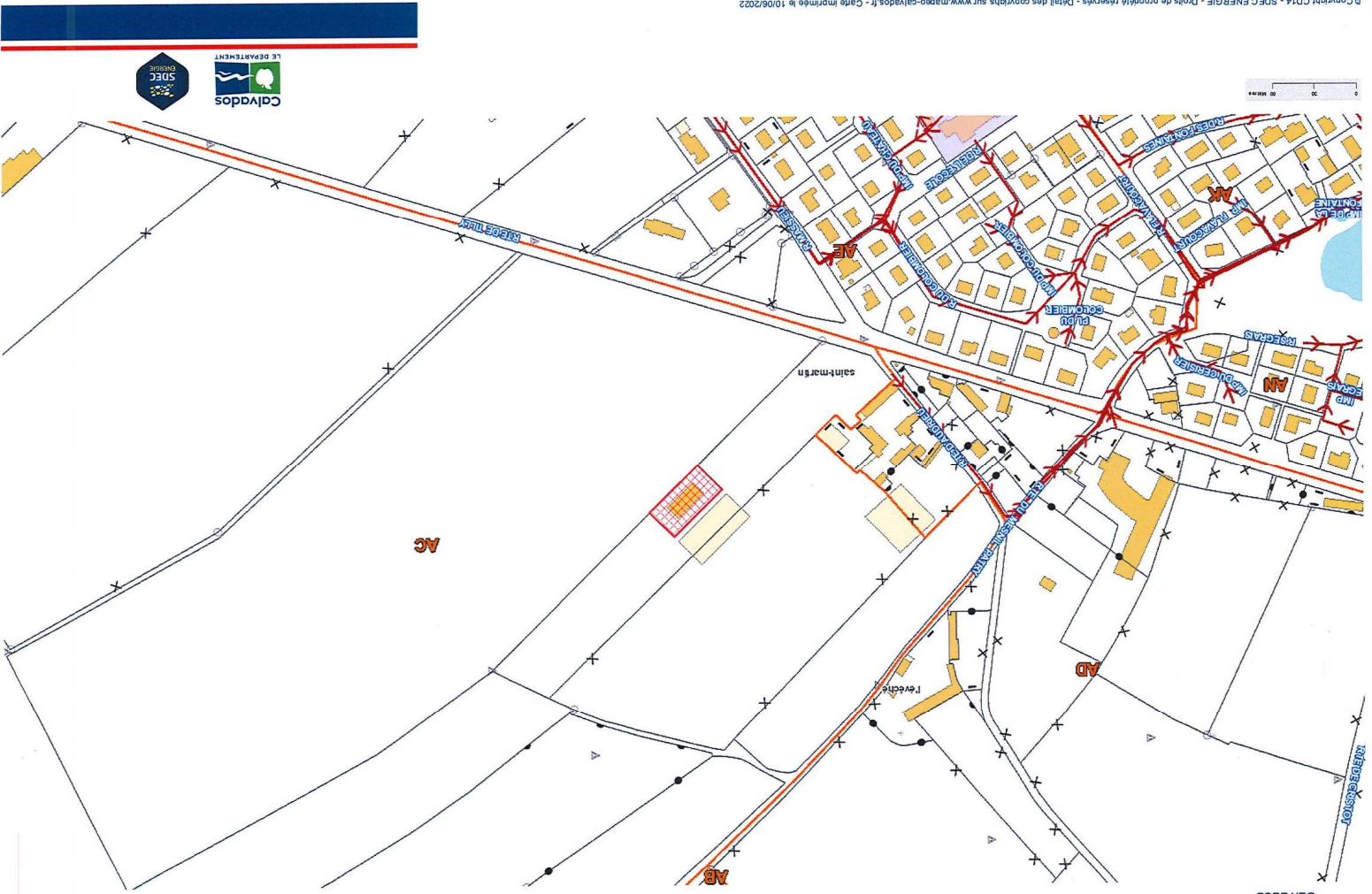
Limites de qualité issues du référentiel client

St Contest, 31/05/2023

Rapport autorisé par :

Dominique PERU





COMMUNE DE FONTENAY LE PESNEL
DELIBERATION

Nombre de Membres			Date de la convocation	Date affichage
Présents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	02/02/2023	02/02/2023
11	15	15		

L'an deux mille vingt-trois, le 20 février à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 2 février 2023 s'est réuni en séance ordinaire sur convocation du Maire Richard VILLECHENON.

Etaient Présents : Magali LECORNU, David PORTEMONT, Isabelle LECONTE, Christophe ROUSSEAU, Bruno BASLY, Manuela LAURENT, Vincent LEMAIGRE DIT DEMESNIL, Christian GUESDON, Martine HOUSSIN, Jérémy FANET.

Absents Excusés : Marie- Claire LAURENCE (Pouvoir à Richard VILLECHENON), Bertrand LEPICARD (pouvoir à David PORTEMONT), Charlene GUERIN (Pouvoir à Magali LECORNU), Wilfred LEGRAS (Pouvoir à Bruno BASLY).

Secrétaire : Magali LECORNU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402789-20230220-5-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2023

Délibération 05/2023

Objet : CONVENTION DE REJET DES EFFLUENTS DE L'ELEVAGE LES TERRES DE BOURGUENAILLES DANS LE RESEAU COLLECTIF

A la demande de la DDTM, Mme Alexandra NICOLAS demande à La Commune une convention pour le déversement des effluents de son élevage canin dans le réseau collectif de la commune.

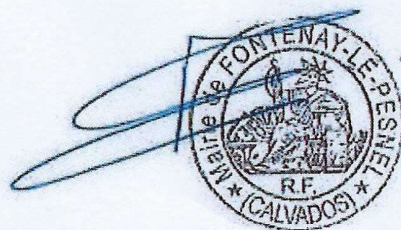
Le Conseil Municipal,

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer une convention avec Madame Alexandra NICOLAS concernant le rejet des effluents de l'Élevage : Les Terres de Bourguenailles.

Vote : Unanime Pour Contre Abstention

Le Maire,
Richard VILLECHENON



Acte rendu exécutoire
Après dépôt à la Préfecture
Et notification le 21/02/2023

CONVENTION DE DEVERSEMENT DES EAUX USEES AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Entre :

L'Elevage : Les Terres de BOURGUENAILLES
Dont le siège est à Fontenay le Pesnel, 1 route d'Audrieu
SIRET : 52195899100015
Représentée par : Madame Alexandra NICOLAS
Dénommé ci-après : l'Etablissement

Et :

La Commune de Fontenay le Pesnel, maître d'ouvrage du réseau de collecte,
Représenté par Monsieur Richard VILLECHENON, Maire. (Délibération 5-2023 du 20/02/2023)

Le Syndicat de la Station d'Épuration des Eaux Usées de Tilly-sur-Seulles-Fontenay le Pesnel-Bucéels, maître
d'ouvrage des postes de refoulement et des ouvrages de traitement des eaux usées.
Représenté par Monsieur Christian GUESDON, Président

Ces deux entités étant dénommées conjointement ci-après : la Collectivité

Et :

La société SAUR, prise en sa qualité de délégataire du Syndicat de la Station d'Épuration des Eaux Usées de
Tilly-sur-Seulles-Fontenay le Pesnel-Bucéels.
Représentée par : Monsieur Arnaud SENEAL, Directeur des Exploitations Calvados.
Dénommée ci-après : le Délégué.

AYANT ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Considérant que l'Etablissement ne peut déverser ses rejets d'eaux usées autre que domestiques directement
dans le milieu naturel du fait de leur qualité et ne dispose pas des installations adéquates permettant un
traitement suffisant, la collectivité accepte de les recevoir dans son système d'assainissement en application
avec l'Article L.1331-10 du Code de la santé publique.

L'Etablissement est par ailleurs soumis à la législation sur les installations classées, sous le régime de
déclaration. (Demande d'enregistrement en cours pour l'extension de l'élevage). Cet élevage est
régulièrement déclaré depuis le 24 juin 2010.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention précise les modalités à caractère administratif, technique, financier et juridique que
les parties doivent observer pour respecter l'arrête d'autorisation de déversement des eaux usées de
l'Etablissement dans le réseau public d'assainissement.

Cette convention ne dispense l'Etablissement de respecter la réglementation locale (voir notamment le
règlement du service d'assainissement en annexe 1).

Article 2 : Définitions

2.1 Eaux usées d'élevage

Les eaux usées d'élevage comprennent les eaux usées provenant des sanitaires, toilettes de l'élevage, les urines de chiens et eaux de lavage des salles d'élevage. Ces eaux sont admissibles aux réseaux publics d'assainissement sans autre restriction que celles mentionnées au règlement d'assainissement.

2.2 Eaux pluviales

Les eaux pluviales sont celles qui proviennent des précipitations atmosphériques et elles sont recueillies dans un réseau séparatif.

Peuvent être assimilées à ces eaux pluviales :

- Les eaux d'arrosage et de lavage des voies publiques et privées, des jardins, des cours d'immeubles...
- Les eaux de refroidissement ou de circuit de chauffages qui n'ont eu aucun contact avec des matières polluantes, les eaux de rabattement de nappe.
- Les eaux de régénération des adoucisseurs et le concentrat d'osmoseur sous réserve du respect de la réglementation en vigueur.

Les eaux pluviales ne doivent en aucun cas être dirigées vers le réseau de collecte des eaux usées communal.

Article 3 : Caractéristique de l'établissement

3.1. Nature des activités

L'établissement est un élevage canin (Code APE 0149Z) soumis à la législation sur les installations classées sous le régime de la déclaration.

La copie de ces actes est insérée à la présente convention (annexe2).

3.2. Plan des réseaux interne de collecte

Le plan des installations intérieures d'évacuation des eaux de l'Etablissement, est annexé à la présente convention (annexe 3).

3.3 Provenance de l'eau consommée

L'eau servant aux usages assimilés à des usages domestiques est fournie par le réseau public via un branchement équipé d'un compteur.

Article 4 : caractéristique des branchements

L'Etablissement déverse ses effluents dans les réseaux suivant :

Réseau public	Eaux usées	Eaux pluviales
Eaux usées domestiques	X	
Eaux usées élevage canin	X	
Eaux pluviales		X

Le raccordement à ces réseaux est réalisé par :

- 1 branchement pour les eaux usées domestiques et autres que domestiques
- 1 branchement pour les eaux pluviales

Il n'existe qu'un seul branchement au réseau permettant de rejeter eaux usées domestique et non-domestique.

Article 5 : Prescriptions applicables aux rejets de l'Etablissement

5.1. Eaux usées domestiques

Les eaux domestiques sont admissibles sans restriction dans le réseau d'eaux usées.

Les eaux domestiques à usage canin :

- Le réseau de collecte doit être de type séparatif permettant de séparer les effluents solides. Ainsi dans un souci d'optimisation et de fiabilisation du traitement, les déjections seront séparées des eaux brunes pour compostage (*principe des toilettes sèches*)
- Toutes les eaux de nettoyage nécessaires à l'entretien des bâtiments et des annexes et les eaux susceptibles de ruisseler sur les aires bétonnées sont collectées par un réseau étanche et dirigées vers le système d'assainissement des effluents.

5.2. Eaux pluviales (séparatif)

Les eaux pluviales issues des toitures sont évacuées vers le réseau d'eaux pluviales sous réserve qu'elles respectent les critères de qualité des rejets directs. Les eaux de pluie provenant des toitures ne sont en aucun cas mélangées aux effluents d'élevage, ni rejetées sur les aires d'exercice. Lorsque ce risque existe, elles sont collectées par une gouttière ou tout autre dispositif équivalent. Elles sont alors soit stockées en vue d'une utilisation ultérieure, soit évacuées vers le milieu naturel ou un réseau particulier.

5.3. Eaux usées domestiques à usage canin

Deux analyses des eaux usées seront effectuées par an avec recherche : MES, DBOS, DCO, azote global, phosphore total.

Volume journalier des rejets, 735 l/jour.

Les valeurs limites de concentration imposées à l'effluent à la sortie de l'installation avant raccordement ne doivent pas dépasser :

MES	DBO5	DCO	AZOTE GLOBAL	PHOSPHORE TOTAL
600 mg/l	800 mg/l	2 000mg/l	150 mg/l	50 m/l

Articles 6 : Conditions financières

6.1. Eaux à usage domestiques et à usage canin

Les conditions de tarification en vigueur sur la commune au 1^{er} janvier 2023 :

- Abonnement : 17.68 €/an
- m3 : 0.6237 €)

S'appliqueront sur le volume relevé au compteur du réseau d'eau potable.

6.2. Eaux pluviales

Sans objet.

Article 7 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans. Elle se renouvelle par tacite reconduction par période d'un an à défaut de dénonciation par l'un ou l'autre des parties dans les six mois précédant la date d'anniversaire du renouvellement.

Article 8 : Déléataire et continuité du service

La présente convention s'applique pendant toute la durée fixée, quel que soit le mode d'organisation du service d'assainissement.

Article 9 : Documents annexes à la convention

- Annexe 1 : Règlement du service d'assainissement
- Annexe 2 : Récépissé de déclaration
- Annexe 3 : Plan des installations intérieures d'évacuation des eaux




Article 11 : Contrôle

La collectivité ou son prestataire sont habilités à visiter à tout moment les installations relevant de leur compétence.

Article 12 : Recours

En cas de litige : le tribunal administratif de Caen sera le tribunal compétent.

Fait à Fontenay le Pesnel, le 17 mai 2023

<p>L'Etablissement</p> 	<p>La Commune</p> 	<p>Le Syndicat d'épuration</p> 	<p>Le Déléataire DS</p> <p>SAUR S.A.S. 11, chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX France 339 379 984 – RCS NANTERRE</p>
---	---	---	--

DocuSigned by:

Arnaud SENECAI

E46A405365D644D...

ANNEXE 11

***▸ attestation notarial de donation à M. Alexandra
NICOLAS de l'habitation et dépendances sur les parcelles
ad 35, 36, 37, 38***



Thomas BOSCHER - Cindy GACK

Notaires associés

1, Rue Roger Bésus
14250 TILLY-SUR-SEULLES

Standard 02 31 80 80 03
Télécopie 02 31 80 36 21

E-mail : boscher.gack@notaires.fr

Site : WWW.BOSCHER.CALVADOS.NOTAIRES.FR

Service Gérance
Fermé le matin
Ligne directe : 02 31 80 99 91

Dossier : A 2023 00112/M. et Mme BENOIST à leur
fille

Suivi par : TB/DD

Ligne directe :

ATTESTATION

Maître Maître Thomas BOSCHER, notaire associé de
la société d'exercice libéral à responsabilité limitée
dénommée «THOMAS BOSCHER & CINDY GACK - NOTAIRES ASSOCIES», notaire
à TILLY SUR SEULLES (Calvados), 1, rue Roger Bésus, soussigné,

CERTIFIE ET ATTESTE :

Qu'aux termes d'un acte reçu par moi, le 28/04/2023

Monsieur et Madame BENOIST mariés à la Mairie de LA ROCHE BERNARD
(56130), le 22 septembre 1978, sous le régime légal de la communauté de biens
réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union, lequel
régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

A fait donation entre vifs à :

Mme alexandra NICOLAS mariés à la Mairie de FONTENAY LE PESNEL
(14250), le 23 juin 2001, sous le régime de la séparation de biens, aux termes de
leur contrat de mariage reçu par Maître LANGEARD, Notaire à CREULLY (14480),
le 06 Juin 2001, sans modification depuis.

La nue-propriété, sous l'usufruit appartenant actuellement à Madame
Jacqueline BENOIST (née SINIGAGLIA), susnommée et de l'usufruit éventuel du
donateur en cas de prédécès de cet usufruitier, de

FONTENAY LE PESNEL (Calvados)

Une corps de ferme à usage d'habitation, situé(e) à FONTENAY LE PESNEL
(14250), 2 route d'Audrieu,
comprenant :

Dépendances, cour et jardin

Ledit immeuble cadastré de la manière suivante :

SELARI titulaire d'un Office notarial - RCS Caen 830 472 247

ETUDE FERMÉE LE SAMEDI

DÉTENTEUR DES MINUTES DE CHEUX - 5r de la S.C.P. GRÉSILLON-BOSCHER

COORDONNEES BANCAIRES DE L'ETUDE - IBAN : FR8740031000010000135823H01 - BIC : CDCGFRPPXXX

Retrouvez nos annonces immobilières sur : www.boscher.calvados.notaires.fr

L'office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales. A cette fin, l'office est amené à enregistrer des données vous concernant et à les transmettre. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer vos droits

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieu dit	Contenance
	AD	35	SAINT-MARTIN	23 a 92 ca
	AD	36	SAINT-MARTIN	04 a 87 ca
	AD	37	5093 rue Saint-Martin	20 a 38 ca
	AD	38	SAINT-MARTIN	08 a 03 ca
Contenance totale				57 a 20 ca

En foi de quoi, j'ai délivré la présente attestation établie sur deux pages,
destinée à valoir et servir ce que de droit.

A TILLY-SUR-SEULLES
Le 28/05/2023

Maître Thomas BOSCHER

Thomas BOSCHER - Cindy GACK
Notaires associés
1, rue Roger Besus
14250 Tilly-Sur-Seulles

ETIENNE Notaire d'un Office notarial - RCS Caen 830 472 247
ETUDE FERMÉE LE SAMEDI
OUVERTES 604 MINUTES LE CHEUX - Si de la S.C.P. GRESILLON BOSCHER

COORDONNEES BANCAIRES DE L'ETUDE - IBAN : FR8740031000100001358231101 - BIC : CDCGFRPPXXX

Retrouvez nos annonces immobilières sur : www.boscher.caivados.notaires.fr

L'Office notarial dispose d'un dispositif de traitement automatisé des données pour l'accomplissement des services notariaux. A cette fin, l'Office est amené à enregistrer des données vous concernant et à les transmettre, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer vos droits d'accès, d'opposition et de

ANNEXE 12

► aménagement aux prescriptions de l'arrêté ministériel

**INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Régime de l'enregistrement

Demande d'aménagement aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 22 octobre 2018

JE SOUSSIGNEE

Exploitante Agricole

Mme NICOLAS Alexandra

Siège social

1 route d'Audrieu

14 250 FONTENAY LE PESNEL

**DEMANDE L'AMENAGEMENT AUX PRESCRIPTIONS GENERALES DE L'ARRETE
MINISTERIEL DU 22 OCTOBRE 2018 APPLICABLES AUX INSTALLATIONS
CLASSEES D'ELEVAGE CANIN SOUMISES A ENREGISTREMENT**

- pour la dispense d'appareils d'incendie (bouches, poteaux, etc.) à moins de 200 mètres de mes bâtiments d'élevage.

Fait à Fontenay le Pesnel, le 9/06/2023

Mme Alexandra NICOLAS



Mme NICOLAS à Fontenay le Pesnel

Dossier Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Régime de l'Enregistrement

Demande d'aménagement aux prescriptions générales

- pour la dispense d'appareils d'incendie à moins de 200 mètres des bâtiments d'élevage.

Contexte :

Mme Alexandra Nicolas exploite l'élevage de chiens localisé sur la commune de Fontenay le Pesnel au lieu-dit « le Jardin Loisel » ; celui-ci est déclaré au titre des ICPE par le récépissé du 24/06/2010 à 49 chiens de plus de 4 mois.

Par le présent dossier, l'exploitante sollicite l'enregistrement :

- de l'extension de l'élevage canin de 49 à 120 chiens âgés de plus de 4 mois,
- et de la révision du plan d'épandage des effluents d'élevage.

Le projet d'extension de l'élevage canin s'accompagnera de :

- de l'agrandissement des 24 cases du chenil n°2 dont chaque case sera portée à $(7.1 + 2.7 + 4) * 1.85 \text{ m} = 25.5 \text{ m}^2$ avec les courettes en plein air sur le côté est,
- et la création des parcs d'ébats qui seront aménagés à la périphérie nord.

Dans le cadre du présent projet, l'exploitant sollicite l'aménagement aux prescriptions générales de l'arrêté ministériel du 22 octobre 2018 applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n°2120 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sur le point suivant :

- Dispenser le site d'élevage d'appareils d'incendie à moins de 200 mètres des bâtiments d'élevage en raison de la présence de 2 bornes incendie au débit adapté à moins de 400 mètres des installations en empruntant les voies carrossables.

Le document s'articule autour des points suivants :

- description du site d'élevage à l'état initial et au stade projet,
- et les motivations de la dispense d'appareils d'incendie supplémentaire à proximité des installations d'élevage.

1.) localisation du site d'élevage à l'état initial et description des installations existantes

Le site d'élevage se trouve dans le centre du territoire communal à la périphérie nord-est du bourg bien développé de Fontenay-le-Pesnel.

Le site est desservi par la voie communale dite Route d'Audrieu qui rejoint au sud la route départementale n°13. L'accès aux installations existantes se fait en traversant le corps de ferme des parents du demandeur qui comprend plusieurs bâtiments agricoles. L'entrée du corps de ferme apparaît large, bien stabilisé et montre une bonne visibilité. Le chemin d'accès à l'élevage de chiens, de 180 ml, apparaît large, dégagé en hauteur et bien stabilisé ; il est doté à son entrée d'un portail coulissant large.

L'habitat dans l'environnement proche du site d'élevage apparaît discontinu. L'établissement se trouve à la périphérie nord-est du bourg de Fontenay-le-Pesnel, dont la zone résidentielle au sud de la route départementale n°13 est distante de plus de 160 mètres de l'établissement du demandeur. En bordure de la RD 13 et de la route d'Audrieu, on observe :

- l'habitation des parents du demandeur et ancien exploitant de l'élevage de chiens (M. et Mme Benoist) localisée sur la parcelle AD 56,

- l'habitation récemment acquise par le demandeur avec les remises et anciens bâtiments agricoles attenants sur les parcelles AD 36, 37, 38,
- et 2 tierces habitations dont la plus proche est distante de 177 mètres de l'établissement. Ces dernières n'ont pas de visibilité sur l'élevage canin en raison des bâtiments intercalés.

A la périphérie ouest, la plus proche tierce habitation, isolée avec ses remises attenantes, est distante de 190 mètres du chenil n°1 et 160 mètres du 2^{ème} chenil récemment aménagé avec la fumière couverte.

Dans les autres directions, on n'observe que des grandes parcelles cultivées et aucune tierce habitation à moins de 400 mètres.

Le site d'élevage s'établit sur un plateau occupé essentiellement de grandes cultures à 88 mètres d'altitude.

Il s'inscrit dans le bassin versant de la Seulles par l'intermédiaire du ruisseau le Bordel. Le ruisseau le Bordel, affluent rive droite de la Seulles, montre un linéaire de 10.9 km ; il prend sa source en limite ouest de Val d'Arry, s'écoule selon une direction générale nord/sud puis prend une direction est/ouest à l'ouest du bourg de Fontenay-le-Pesnel dans une vallée moyennement prononcée, avant de se joindre aux eaux de la Seulles en limite ouest de Fontenay le Pesnel. On ne relève aucun cours d'eau à proximité du site d'élevage : la topographie du site d'élevage à pente très douce de vergence sud-ouest oriente les eaux de ruissellement vers l'étang au cœur du bourg de Fontenay le Pesnel, distant de 450 mètres de l'établissement du demandeur, dont le trop-plein s'évacue vers le ruisseau le Bordel.

L'établissement de Mme Nicolas est constitué de 2 chenils, bâtiments totalement fermés adossés aux bâtiments agricoles des parents du pétitionnaire, exploitants agricoles et éleveurs de bovins viande. Le site d'élevage est entouré de parcelles agricoles en prairie et cultures. Dans ce paysage de plaine ouverte occupée de grandes cultures, le maillage de haies bocagères est lâche à inexistant. La parcelle d'implantation du corps de ferme des parents du demandeur est encadrée sur le côté nord d'une haie arbustive constituée essentiellement d'aubépines, épines noires et sureaux. Sur les côtés est et ouest, l'exploitante et ses parents viennent de planter des haies au sol constituées d'essences du pays diversifiées (voir liste des essences sur facture en annexes 9). Ces plantations, qui atteindront leur taille adulte dans quelques années, amélioreront l'insertion paysagère des installations et renforceront la trame bocagère.

Le demandeur fait valoir sur le site un élevage de chiens à proximité des installations de l'élevage de bovins à l'engraissement exploité par les parents du demandeur (Mme Chantal BENOIST). Les installations d'élevage de Mme Nicolas sont implantées sur les parcelles référencées AC 35, 36 propriété du demandeur et des parents du demandeur. Sur le site, on observe :

- la stabulation pour bovins à l'engraissement au sud implantée sur les parcelles AD 35 et AC 2 ; le bâtiment de grande envergure (1230 m²) a été construit avec des murs en parpaings surmontés d'un bardage fibrociment et une couverture en fibrociment,

- le hangar de stockage fourrages avec le chenil n°2 sur le côté est implanté sur les parcelles AC 2 et 36. Le bâtiment de 1310 m² a été conçu avec une charpente en lamellé collé sur poteau bois, couverture en plaques fibrociment et un mur central en béton banché surmonté d'un bardage claire voie bois. Le chenil n°2 a été aménagé sur le côté est du bâtiment, séparé de la partie stockage fourrages d'un mur en béton banché surmonté d'un bardage bois.

- le chenil n°1 avec les parcs d'ébats attenants, construction à faible emprise volumétrique a été implantée sur la parcelle AC 35, en façade est du hangar de stockage fourrages.

Sur le côté sud des installations d'élevage, on observe l'habitation récemment acquise par Mme Nicolas avec les remises attenantes et les bâtiments agricoles périphériques aujourd'hui désaffectés.



Vue aérienne du site d'élevage du demandeur

2.) installations projetées sur le site d'élevage

Par la présente demande d'enregistrement, l'exploitante a l'intention de développer son élevage canin en portant sa taille à 120 animaux âgés de plus de 4 mois, constitués de :

- 20 jeunes chiennes prépubères,
- 90 chiens femelles et mâles reproducteurs,
- et 10 chiens en attente d'adoption.

L'extension de l'élevage canin ne nécessite aucune construction ; en revanche, le projet s'accompagnera :

- de l'agrandissement des 24 cases du chenil n°2 dont la surface de chacune sera portée à 25.5 m² avec les courettes en plein air sur le côté est (13.8 x 1.85 mètres),
- et la création des parcs d'ébats qui seront aménagés à la périphérie nord.

8 parcs d'ébats engazonnés d'une superficie totale de 480 m² (16 x 30 mètres) seront créés à la périphérie nord des installations.

Par ailleurs, l'exploitante ne prévoit aucun changement dans le fonctionnement du chenil n°1.

3.) les motivations de la dispense d'appareils d'incendie sur le site d'élevage

La demande de dispense d'appareils incendie sur le site d'élevage (à moins de 200 mètres des 2 bâtiments d'élevage) se justifie par les raisons suivantes :

- On relève la présence d'une première borne incendie à moins de 400 mètres des bâtiments d'élevage. Cette dernière, alimentée par le réseau public, est implantée au carrefour de la route du Mesnil-Patry et de la RD 13, à 130 mètres au sud-ouest de l'entrée de l'établissement, 270 mètres du chenil n°2 et 290 mètres du chenil n°1. La borne incendie est distante de 310 mètres des installations d'élevage par les voies praticables. Selon le site internet mapeo, le débit de la borne incendie référencée 142780001 est de 80 m³/h sous 1 bar.

- On relève une seconde borne incendie à moins de 400 mètres des bâtiments d'élevage. Cette dernière est implantée au carrefour de la Rue Massieu et de la RD 13 à 160 mètres au sud-est de l'entrée de l'établissement 270 mètres du chenil n°2 et 290 mètres du chenil n°1 (voir plan en annexe 8) ; la borne incendie est distante de 340 mètres des installations d'élevage par les voies praticables. Selon le site internet mapeo, le PEI référencé 142780009 offre un débit de 69 m³ heure.

Ces moyens de défense incendie seront conformes au volume d'eau nécessaire à l'extinction requis dans la note technique du 17/01/2019 relative aux moyens alternatifs de défense extérieur contre l'incendie des bâtiments d'élevage relevant de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement. Selon l'annexe 1 de la note technique, le débit d'eau nécessaire pour une surface de référence (surface du plus grand bâtiment complétée de la surface des bâtiments annexes à moins de 8 mètres) comprise entre 500 et 3500 m² s'établit à 30 m³/h + 3 m³/h par tranche de 100 m² au-delà de 500 m². En l'espèce, la surface du bâtiment agricole qui abrite le chenil n°2 additionnée du chenil n°1 s'élève à 1310 + 290 = 1600 m² ; aussi, le volume nécessaire à l'extinction selon la note technique s'établit à :

$$30 \text{ m}^3/\text{h} + 3 \times 11 = 63 \text{ m}^3/\text{h}.$$

Par ailleurs, la note technique indique que la distance maximale entre le bord du bâtiment d'élevage et le PEI doit être de 400 mètres par les chemins empruntables avec un engin-pompe ou avec un dévidoir de tuyaux tiré par des sapeurs pompiers.

Le débit de la borne incendie 142780001, distante de moins de 400 mètres des bâtiments d'élevage, est ainsi conforme au débit d'eau requis selon la note technique. Il convient également de noter que la 2ème borne incendie relevée référencée 142780009 répond également à ces exigences.

- Les services du SDIS 14 ont été consultés sur le projet de Mme Nicolas ; dans leur retour de mail en date du 24/02/2023, en annexe 12, il indique que « au regard des éléments fournis et d'après les données en notre possession, le poteau incendie le plus proche situé : route du mesnil patry délivre un volume de 80 m³/h sous 1 bar de pression. La distance entre ce poteau incendie et le projet est inférieure à 400 mètres. »

En raison de la présence de 2 bornes incendie à moins de 400 mètres des bâtiments d'élevage au débit réglementaire, l'exploitant ne juge pas nécessaire de prévoir un point d'eau incendie sur le site et sollicite l'aménagement aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 22 octobre 2018 sur ce point.

La dispense de réserve incendie permettra à l'exploitant une économie substantielle de 4000 euros avec la clôture de protection périphérique, sans compter la contrainte de l'entretien régulier du dispositif et des abords.

Conclusion :

Vu la présence de 2 bornes incendie à proximité des 2 bâtiments d'élevage au débit conforme à la note technique du 17/01/2019 relative aux moyens alternatifs de défense extérieur contre l'incendie des bâtiments d'élevage relevant de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, la pose d'un appareil incendie sur le site, telle que prescrit à l'article 9 de l'arrêté ministériel du 22/10/2018 relatif aux prescriptions générales applicables aux élevages canins soumis à enregistrement, n'apparaît pas nécessaire.

Re: Mme Nicolas Alexandra élevage de chiens

deci@sdis14.fr <deci@sdis14.fr>

Ven 24/02/2023 09:28

À :Vincent PATARD <vincent.patard@normandie.chambagri.fr>

Cc :llallier <llallier@sdis14.fr>

Bonjour, au regard des éléments fournis et d'après les données en notre possession, le poteau incendie le plus proche situé: route du mesnil patry délivre un volume de 80 m3/h sous 1 bar de pression.

La distance entre ce poteau incendie et le projet est inférieure à 400 mètres.

Pour déterminé le potentiel hydraulique requis pour ce projet, je vous joins les annexes du RDDECI du SDIS du CALVADOS.

Recevez nos sincères salutations!

ADJUDANT CHEF DELAUNE STEPHANE

De: "Vincent PATARD" <vincent.patard@normandie.chambagri.fr>

À: "deci" <deci@sdis14.fr>

Envoyé: Jeudi 23 Février 2023 17:11:54

Objet: RE: Mme Nicolas Alexandra élevage de chiens

Bonjour

au sujet du dossier de Mme Nicolas à Fontenay le Pesnel

en pièce jointe le plan d'accès à l'établissement canin

bien à vous

M. Patard

Vincent PATARD

Conseiller installations classées

02 33 06 45 14 - 07 88 50 77 49

AGRICULTURES & TERRITOIRES

Chambre d'agriculture de la Manche

02 33 06 48 48 - Maison de l'agriculture - Avenue de Paris - 50000 Saint Lô

De : deci@sdis14.fr <deci@sdis14.fr>

Envoyé : jeudi 23 février 2023 16:11

À : Vincent PATARD <vincent.patard@normandie.chambagri.fr>

Cc : llallier <llallier@sdis14.fr>

Objet : Re: Mme Nicolas Alexandra élevage de chiens

Bonjour, afin de répondre le plus précisément à votre demande pouvez vous m'indiquer le cheminement pour l'accès au bâtiment d'élevage?

Un fourgon d'incendie à besoin d'une largeur de voie égale à 3 mètres et disposer d'une hauteur de 3,50 mètres.

Merci de votre réponse!

ADJUDANT CHEF DELAUNE

STEPHANE

De: "Vincent PATARD" <vincent.patard@normandie.chambagri.fr>

À: prevision@sdis14.fr

Envoyé: Mercredi 22 Février 2023 07:46:26

Objet: Mme Nicolas Alexandra élevage de chiens

Bonjour

je me permets de venir vers vous au sujet d'un élevage de chiens à Fontenay le Pesnel, exploité par Mme Nicolas qui m'a chargé de rédiger son dossier de demande d'enregistrement pour l'extension de son élevage à 120 chiens.

Vous trouvez en pièce jointe le plan de situation de l'élevage.

Le projet d'extension de l'élevage ne nécessite aucune construction (utilisation d'un ancien bâtiment pour bovin affecté à l'élevage des chiens supplémentaires).

Il existe à proximité de l'établissement 2 bornes incendie en bordure de la route départementale (voir plan de situation).

pouvez vous me donner votre avis sur les moyens de défense incendie ? sont ils suffisants au regard du potentiel risque incendie ou doivent-ils être complétés ?

je vous remercie par avance pour votre réponse

bien cordialement

M. Patard

Vincent PATARD

Conseiller installations classées

02 33 06 45 14 - 07 88 50 77 49

AGRICULTURES & TERRITOIRES

Chambre d'agriculture de la Manche

02 33 06 48 48 - Maison de l'agriculture - Avenue de Paris - 50000 Saint Lô